



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

*MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES*

N°132.51/MPRDC/A1/ 042 /2014

La Mission Permanente de la République Démocratique du Congo auprès de l'Office des Nations Unies et des Institutions Spécialisées à Genève présente ses compliments au Président de la 13^{ème} Conférence des Etats Parties à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des Mines Antipersonnel et a l'honneur de lui transmettre la demande d'extension de la République Démocratique du Congo conformément à l'article 5 de la Convention précitée.

La Mission Permanente de la République Démocratique du Congo auprès de l'Office des Nations Unies et des Institutions Spécialisées à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Président de la 13^{ème} Conférence des Etats Parties à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des Mines antipersonnel les assurances de sa haute considération. *Cey*

Genève, le 7 avril 2014



Au

Président de la 13^{ème} Conférence des Etats

Parties à la Convention sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel

C/o ISU/GICHD

Chemin Eugène-Rigot 2C, P.O. Box 1300, 1211 Geneva 1

Tél : + 41 (0)22 730 93 11

Fax : + 41 (0)22 730 93 62

C.C. : Directeur de l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des Mines antipersonnel

23, Avenue de France – 1202 Genève

Tél. : +41(22) 740.16.80 / Fax : +41(22) 740.16.82 / E-mail : missionrdc@bluewin.ch



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'INTERIEUR, SECURITE, DECENTRALISATION ET
AFFAIRES COUTUMIERES
CENTRE CONGOLAIS DE LUTTE ANTIMINES



**DEMANDE D'EXTENSION DU DELAI DE DEMINAGE EN
VERTU DE L'ARTICLE 5 DE LA CONVENTION SUR
L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA
PRODUCTION ET DU TRANSFERT DES MINES
ANTIPERSONNEL ET LEUR DESTRUCTION**

Contact :

Maître SUDI ALIMASI KIMPUTU

**Coordonnateur National du Centre Congolais de Lutte Antimines
(CCLAM)**

Tél : +243 81 81 38 963/+243 99 83 81 437

E-mail : sudikimputu@yahoo.fr

Mars 2014

1. SOMMAIRE

1.	Sommaire	01
2.	Acronymes et abréviations	03
3.	Listes Tableaux, Graphiques, Cartes et Photos	05
3.1.	Liste des tableaux	05
3.2.	Liste des Graphiques	06
3.3.	Liste des cartes	07
3.4.	Liste des Photos	08
4.	Résumé Exécutif	09
5.	Demande narrative détaillée	14
5.1.	Introduction	14
5.1.1.	Présentation de la RDC	14
5.1.2.	Origines des défis de la mise en œuvre de l'article 5 en RDC	16
5.1.3.	Circonstances qui ont empêché d'atteindre la conformité du respect du délai de dix ans	17
5.1.3.1.	Imprécision quant à la nature de la contamination	17
5.1.3.2.	Surestimation de dimensions des zones soupçonnées minées	17
5.1.4.	Contexte de la demande	19
5.1.5.	Engagements pris par la RDC dans la demande précédente	20
5.2.	Efforts entrepris pour la mise en œuvre de l'article 5	22
5.2.1.	Méthodes pour l'identification des zones minées et raisons de soupçonner la présence des Mines Antipersonnel	22
5.2.1.1.	Méthodes	22
5.2.1.2.	Enquêtes non techniques (niveau 1)	22
5.2.1.3.	Enquêtes techniques (Niveau 2)	23
5.2.1.4.	Déminage/nettoyage complet des champs de mines	23
5.2.1.4.1.	Méthode de déminage manuel	23
5.2.1.4.2.	Méthode de déminage mécanique	23
5.2.1.4.3.	Moyen cynophile / méthode par utilisation des chiens détecteurs des explosifs	24
5.2.1.5.	Méthodes GMAS et GMAA	24
5.2.1.5.1.	GMAS	24
5.2.1.5.1.	GMAA	25
5.2.1.6.	Enquête nationale de contamination par Mines Antipersonnel et Sous Munitions	26
5.2.2.	Nature et étendue des progrès réalisés en vertu de l'article 5 : aspects qualitatifs et quantitatif	30
5.2.2.1.	Période de 2002 à 2012	30
5.2.2.2.	Période de décembre 2012 à février 2014	32

5.2.2.2.1. Problématique des 82 zones annoncées dans la première demande..	32
5.2.2.2.2. Raisons de l'abandon du GMAS et du GMAA	32
5.2.2.2.3. Enquête nationale de contamination par Mines Antipersonnel et sous Munitions en RDC	33
5.2.2.2.4. Cumul des données et niveau de pollution actuelle de la RDC	35
5.2.3. Structures/Opérateurs de déminage	36
5.2.3.1. Gouvernement	36
5.2.3.2. Opérateurs Nationaux et Internationaux	36
5.3. Efforts entrepris pour empêcher effectivement les civils d'accéder aux zones minées	37
5.3.2. Les activités d'éducation des populations aux risques des mines et REG à travers les campagnes de sensibilisation, liaison communautaire et formation	37
5.3.3. Utilisation de Marquage	39
5.4. Efforts entrepris pour améliorer la coordination, la gestion de l'information et l'assurance qualité	39
5.4.1. Efforts entrepris pour améliorer la coordination	39
5.4.2. Efforts entrepris pour améliorer la gestion de l'Information	40
5.4.3. Efforts entrepris pour améliorer l'assurance qualité	44
5.5. Implication humanitaire, économique, sociale et environnementale du déminage de 2011 à 2013	45
5.5.1. Implications Humanitaires	45
5.5.2. Implications sociales, économiques et environnementales	46
5.6. Nature et étendue du travail restant à faire : aspects qualitatif et quantitatif	46
5.7. Durée proposé de prolongation et justification	47
5.7.1. Durée proposée	47
5.7.2. Justification	47
5.8. Plan de travail détaillé et budget pour la période d'extension Proposée	48
5.8.1. Plan de travail détaillé	48
5.8.2. Capacités : Institutions, ressources humaines et matérielles	49
5.8.2.1. Institutions ou structures	49
5.8.2.2. Modifications attendues	50
5.8.3. Budget pour la période d'extension	51
6. Conclusion	53
7. Annexes	55

2. Acronymes et abréviations

AC/AV	: Mines Antichar / Mines Anti véhicule
ADIC	: Action de Développement Intégré au Congo
ADDIHAC	: Agence de Diffusion du Droit International Humanitaire en Afrique Centrale.
AFDL	: Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo
AFRILAM	: Afrique pour la Lutte Antimines
AP	: Mines Antipersonnel
APR	: Armée Patriotique Rwandaise
CIAP/APMBC	: Campagne de l'interdiction contre les mines Antipersonnel
AQ	: Assurance-Qualité
ANASDIV	: Association Nationale des Survivants et des Droits des Victimes des Mines
ANR	: Agence Nationale de Renseignement
ASM	: Arme à Sous Munition
AV	: Assistance aux victimes
BADU	: Bureau d'Actions de Développement et des Urgences
CCIM	: Campagne Congolaise pour Interdire les Mines
CCLAM	: Centre Congolais de Lutte Antimines
CDEM	: Chiens Détecteur des Explosifs et Mines
CIDHG	: Centre International de Déminage Humanitaire de Genève
CQ	: Contrôle-Qualité
CICR	: Comité International de la Croix-Rouge
COLTAN	: Colombo Tantalite
CRRDC	: Croix Rouge de la République Démocratique du Congo
DCA	: Danish Church Aid
DDR	: Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
ECC-MERU	: Eglise du Christ au Congo-Ministère de l'Eglise pour les Réfugiés et les Urgences.
EGLAM	: Evaluation générale de l'action contre les mines
ENCM	: Enquête Nationale de Contamination par Mines Antipersonnel
ENE	: Engin non explosé
ENT	: Enquête Non Techniques
ERM	: Education aux Risques des Mines
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FDLR	: Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda
FSD	: Fondation Suisse de Déminage
GECAMINES	: Générale des Carrières des Mines
GMAA	: General Mine Action Assesment
GMAS	: General Mine Action Survey
HI	: Handicap International
HI-B	: Handicap International Belgique

HI-F	: Handicap International Fédération
HCR	: Haut Commissariat de Nations Unies pour les Réfugiés
IMSMA	: Information Management System for Mine Action
LRA	: Lord's Resistance Army (Armée de Résistance du Seigneur)
MAG	: Mine Advisory Group
MAP	: Mines Antpersonnel
MDI	: Mouvement pour le Développement Intégral
MDK	: Mouvement pour le Développement du Kasai
MIBA	: Minière de Bakwanga
MLC	: Mouvement de Libération du Congo
MONUC	: Mission de l'Observation des Nations Unies au Congo
MONUSCO	: Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo
NEDEX/EOD	: Neutralisation et destruction des explosifs
NILAM	: Normes Internationales de Lutte Antimines
NPA	: Norwegian people's Aid/Secours populaire Norvégien
OCHA	: Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PFNLAM	: Point Focal National de Lutte Antimines
PNC	: Police Nationale Congolaise
PNUD	: Programme de Nations Unies pour le Développement
PoPs	: Procédures Opérationnelles
REG	: Reste explosifs de Guerres
RIAO	: Réseau d'information et d'Appui aux ONG en RDC
RCA	: République Centre Africaine
RCD	: Rassemblement Congolais pour la Démocratie
RDC	: République Démocratique du Congo
SLAMES	: Synergie pour la Lutte Antimines dans l'Equateur Sud
SRSA/MSB	: Swedish Relief Service Agency
STAREC	: Programme de Stabilisation et Reconstruction des Zones sortant de conflits Armés
SYLAM	: Synergie des ONG de lutte contre les mines et les restes explosifs de guerres
TDI	: The Development Initiative
IMSMA	: Information Management System of Mine Action
SGILAM	: système de gestion d'information de la lutte antimines
UNICEF	: Fonds des Nations Unies Pour l'Enfance
UNMACC	: Centre de Coordination de Lutte Antimines des Nations Unies
UNMAS	: Service des Nations Unies de Lutte Antimines
UPDF	: Uganda Populations Defensive Forces
ZCD	: Zone Confirmée Dangereuse
ZSD	: Zone soupçonnée dangereuse

3. Liste des Tableaux, Graphiques, Cartes et Photos

3.1. Liste des Tableaux	55
Tableau 1 : Contamination au départ de 182 zones.....	55
Tableau 2 : 82 zones après nettoyage de la base des données	56
Tableau 3 : 133 zones	59
Tableau 4 : 21.396, 9 Km de routes déminées et/ou vérifiées	59
Tableau 5 : Résultat GMAS-GMAA	60
Tableau 6 : Villages et zones enquêtées	64
Tableau 7 : 54 ZSD et surfaces identifiées après ENCM	64
Tableau 8 : ZSD par Province, District, Territoire et Villages	65
Tableau 9 : Type de blocage au niveau des zones	67
Tableau 10 : Type de végétation et densité par ZSD	67
Tableau 11 : Marquage des zones minées	68
Tableau 12 : Statistiques ERM pendant l'ENCM	69
Tableau 13 : 76 zones résultat du GMAS et GMAA	69
Tableau 14 : nombre total des zones et surfaces	70
Tableau 15 : Zones et surfaces minées par Province lors de l'ENCM	70
Tableau 16 : Zones et surface par District lors de l'ENCM	71
Tableau 17 : Sessions d'ERM par Genre, âge et Province	72
Tableau 18 : Victimes par Province et par type d'engin	73
Tableau 19 : Victimes blessées ou tuées par Province.....	74
Tableau 20 : Victimes par sexe	74
Tableau 21 : Victimes par âge	75
Tableau 22 : 130 ZSD en détail exhaustif	76
Tableau 23 : Surface moyenne à déminer	80
Tableau 24 : Estimations en nombre des mois de la dépollution	80
Tableau 25 : Estimations des surfaces à déminer	81
Tableau 26 : Projections opérationnelles	81
Tableau 27 : Contamination résiduelle	82
Tableau 28 : Analyse des coûts	82
Tableau 29 : Coûts estimés	83
Tableau 30 : Projections opérationnelles et financières	83

3.2. Liste des Graphiques

Graphique 1 : Schéma du processus d'enquête nationale	84
Graphique 2 : Répartition des ZSD par Province	85
Graphique 3 : Surface contaminée par Province	85
Graphique 4 : Répartition de 76 ZSD par Province	86
Graphique 5 : Répartition des surfaces minées par Province	86
Graphique 6 : Historique des surfaces déminées	87
Graphique 7 : Projections opérationnelles	87

3.3. Liste des cartes

Carte 1	: Pollution originelle de 904 zones	88
Carte 2	: Couverture GMAS-GMAA	89
Carte 3	: Répartition des Opérateurs pour l'ENCM	90
Carte 4	: Territoires enquêtées	91
Carte 5	: Résultat de l'ENCM	92
Carte 6	: Contamination actuelle de la RDC	93

3.4. Liste des Photos

Photo 1	: illustration du marquage 1	94
Photo 2	: illustration du marquage 2	95
Photo 3	: Illustration du marquage 3	96

4. Résumé Exécutif

L'histoire des conflits armés qui ont marqué le pays après l'accession à l'Indépendance 1960 à 1964, 1975 à 1977, 1996-1997 et ceux 1998-2002 atteste une utilisation avérée des mines antipersonnel.

Dix ans après la ratification de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la RDC a obtenu une prolongation de 26 mois pour clarifier la situation de la contamination d'un pays qui compte 10 vastes Provinces en plus de la capitale Kinshasa, 145 Territoires et plus de 1200 Entités Territoriales décentralisées sur une superficie de 2.345.400 Km².

Cette pollution qui a fait plus de 2.500 victimes jusque là identifiées, a fait que la RDC puisse s'engager résolument à éradiquer ce phénomène depuis la ratification de la convention. Le défi étant énorme de suite des multiples difficultés à surmonter, la RDC compte arriver à respecter les obligations conventionnelles avec l'appui de la communauté internationale surtout en ce moment où il y a plus de lumière et même de clarté sur la contamination du pays.

Quelle est la situation actuelle du travail réalisé en République Démocratique du Congo ?

A la suite de l'obtention des 26 mois d'extension intérimaire, la RDC a poursuivi les opérations GMAS et GMAA à travers le territoire national avant de lancer l'enquête nationale de contamination par mines Antipersonnel combinée aux Sous Munitions.

Concernant le GMAS et le GMAA, en plus de 82 zones annoncées lors de la demande précédente, 13 nouvelles zones dangereuses représentant 350.630,5877 m² ont été identifiées par GMAA dans les Provinces de l'Equateur, du Kasai Occidental et du Katanga. Ainsi, les 82 zones ont été ramenées 95 zones. Pendant la mise en œuvre de deux procédés précités, 19 zones sur les 82 zones représentant 7.903.465 m² ont été fermées par GMAS. 162 mines ont été détruites de 2011 à octobre 2013 dans le cadre des opérations de déminage. Ainsi, la base des données enregistre à ce jour 76 zones comme résultat du GMAS et du GMAA. Aussi faudra-t-il signaler que pendant cette période, la Ville de Kinshasa ainsi que les Provinces du Bandundu et du Bas Congo ont été déclarées libres des mines Antipersonnel.

Concernant l'Enquête nationale de contamination par Mines Antipersonnel en RDC, un résultat important a été réalisé à travers un travail intensif de plus ou moins 7 mois à dater du 01/05/2013 par les opérateurs Internationaux comme MAG, NPA, HI et DCA ainsi que les Organisations Nationales comme CRRDC, ADIC, BADU, SYLAM et AFRILAM.

Cette enquête a permis d'enregistrer 54 zones représentant 411.050 m² sur les 403 zones visées à travers une collecte d'opinion et des données touchant plus ou moins 6.431 personnes au cours de 142 réunions dans les Provinces, Districts et Territoires. 390 villages enquêtés dans 8 provinces, 14 districts, 40 territoires et 390 villages. 264 ZSD au total ont été déclassées pendant l'enquête.

A ce jour, le cumul du résultat GMAS et GMAA et du résultat de l'enquête nationale de contamination répertorie 130 zones pour une surface estimée à 1,8 million de m² qui sont la sommation de 76 zones minées pour une surface totale de 1,4 million de m² et de 54 zones pour une surface de 411.050 m² réparti dans 8 des onze provinces de la RDC (Equateur, Kasai Occidental, Kasai Oriental, Maniema, Nord Kivu, Katanga, Province Orientale et Sud Kivu) .

Cependant, ce résultat n'a pas tenu compte des Territoires d'ARU et Dungu en Province Orientale qui n'ont pas été enquêtés de suite de l'insécurité.

Circonstances qui empêchent d'atteindre la conformité en respectant le délai de dix ans :

Les raisons qui ont empêché la RDC à remplir ses obligations conventionnelles dans le délai de 10 ans fixé au 2 décembre 2012 sont :

- L'imprécision quant à la nature de la contamination suite à la collecte désordonnée des informations et l'absence de l'évaluation de la problématique ;
- La surestimation de dimensions des zones soupçonnées minées ;
- L'indisponibilité ou le manque de cartes des poses des mines ;
- L'insécurité et la récurrence de conflits armés ;
- L'immensité et la complexité de la nature du pays : l'inaccessibilité, la végétation, le mauvais état des infrastructures routières, les variations climatiques, etc ;
- L'ordre des priorités face aux autres urgences humanitaires et sécuritaires du pays ;
- L'insuffisance de financement ;
- Le manque de formations adéquates en matière d'enquêtes sur les mines et REG ou manque des compétences des Opérateurs en matière d'enquête ;

Quelle est la durée proposée pour l'extension et quelles sont les raisons ?

La RDC sollicite une prolongation de 6 (six) ans soit du 1^{er} janvier 2015, date prévue pour la fin de l'extension intérimaire au 31 décembre 2020 et ce, pour des raisons suivantes :

- Pour rechercher et réunir les moyens financiers nécessaires pour procéder aux enquêtes techniques et au déminage de 130 zones identifiées à travers le territoire national ;

- Pour rechercher le moyen technique et financier susceptible de permettre au pays de finaliser l'évaluation ou l'enquête dans les Territoires d'ARU et de Dungu en Province Orientale ainsi que le déminage proprement dit ;
- Pour suivre l'évolution de la situation sécuritaire (le déminage dans certaines zones dépend de l'évolution des opérations des FARDC contre les groupes armés) ;
- Du point de vue opérationnelle, en s'appuyant sur l'historique du déminage et en incluant à la fois les capacités opérationnelles et les ressources financières allouées au déminage entre 2009 et 2013, il faudrait, en prenant en compte le même niveau de capacités (mêmes opérateurs avec même rythme de travail sans arrêt) et la disponibilité des ressources, environ 47 mois fermes sont envisagés hors mis le temps de déploiement et les aléas des conditions des infrastructures routières ;
- Pour gérer la situation liée à la végétation et au rythme du climat qui varie de manière imprévisible avec des pluies et des inondations qui ne permettent pas de maintenir un rythme standard du déminage.

Quelles sont les implications humanitaires, sociales, économiques et environnementales pour l'extension ?

Les implications humanitaires, sociales, économiques et environnementales sont énormes et considérables surtout dans les parties Nord-Est du Katanga, à Kisangani (province Orientale), les territoires Dimbelenge et Dekese (province du Kasai-Occidental), la partie Nord de la province du Maniema et la partie Sud-Est de l'Equateur où jusqu'à ce jour, la présence avérée des mines AP constitue encore un obstacle majeur à la relance des activités agricoles et économiques dans les communautés les plus touchées.

Cela a un impact sur la réduction de l'autosuffisance alimentaire et la réduction du Produit Intérieur Brut du pays. Par conséquent, cela contribue au renforcement de la pauvreté et de la misère de la population dans les communautés affectées.

L'étude sur l'impact des mines fait état des personnes qui vivent quotidiennement sous la menace que représente la contamination soupçonnée ou avérée par mines AP, dans leur environnement immédiat avec comme type d'obstacles le non accès à l'agriculture, aux habitations ainsi qu'aux routes et sentiers.

A ce nombre de personnes, il faut rajouter les réfugiés et les déplacés. La RDC en partenariat avec le HCR, continuent à traiter de la question relative au retour des réfugiés Congolais encore basés en Tanzanie, en Zambie, au Burundi, en République du Congo, en République Centrafricaine, au Malawi, en Ouganda, etc. Il en est de même de l'épineuse question des nombreux déplacés internes repartis à travers le territoire national avec une forte concentration à l'Est du pays.

Par-delà, faut-il souligner qu'à ce jour plus de 2500 victimes des mines et REG, qui n'ont jamais reçu une assistance adéquate, pour la plupart, ont été identifiés à travers le territoire national. Il va sans dire donc que le sort de leurs dépendants et des victimes non encore identifiés suite à l'inaccessibilité de certaines contrées du pays et à l'immensité serait encore sombre.

Quel est le plan de la RDC pour l'accomplissement de ses obligations durant la période d'extension sollicitée ?

Du point de vue opérationnel, la RDC va privilégier d'abord les enquêtes techniques et le déminage de 130 zones identifiées lors de l'enquête nationale de contamination par Mines antipersonnel. Un plan opérationnel sera mis en place à travers la révision du plan stratégique national 2012-2016 qui doit intervenir avant la date prévue pour le début de la mise en œuvre du délai d'extension.

Ce chronogramme de travail tiendra compte des priorités du pays orientées vers la libération des zones d'habitation et d'agriculture, des zones de réhabilitation des infrastructures routières ainsi que les zones de retour des réfugiés et des déplacés de guerre.

La RDC compte consolider la même capacité opérationnelle des organisations établies au pays aux côtés d'un renforcement des capacités des démineurs des FARDC et de la PNC détachés par le Corps de Génie pour le déminage humanitaire.

En s'attaquant aux zones plus vastes et plus compliquées dans le respect des priorités sus évoquées, notre plan opérationnel prévoit des projections annuelles dont les chiffres en termes de surfaces et de fonds évoluent de manière décroissante.

Pendant la période de prolongation, le Centre Congolais de Lutte Antimines, entend améliorer l'ensemble du système de coordination à travers l'actualisation des normes nationales, le renforcement de la gestion qualité (contrôle et assurance qualité) et de la gestion de l'information. Le CCLAM en étroite collaboration avec tous les opérateurs, s'emploiera à renforcer les capacités de son personnel dans tous les piliers et à finaliser la mise en œuvre du pan de transition avec l'UNMAS/RDC.

Quels sont les moyens financiers et techniques que dispose la RDC pour l'accomplissement de ses obligations durant la période d'extension sollicitée ?

Du point de vue financier, les besoins de la RDC pour cette période s'élèvent à plus ou moins 20 millions de dollars américains soit, 19.431.730 dollars américains pour la dépollution de 130 ZSD minées pour 1.3 millions de m² et 568.270 dollars américains pour la finalisation de l'enquête et le déminage des territoires de Dungu et d'ARU en Province Orientale.

Les coûts annuels sont constitués des chiffres décroissants de suite de la planification de travail selon les priorités du pays avec une moyenne de 3.2 millions de dollars américains pour 210.000 m² par an. Ils couvrent uniquement les aspects opérationnels à savoir le personnel, l'équipement et le transport.

Le Gouvernement congolais s'est engagé à consacrer plus ou moins 600.000 dollars américains dans son budget pour couvrir les dépenses de fonctionnement du programme, notamment les activités de coordination.

Concernant le moyen technique, il est projeté, pour les opérations de dépollution à venir, les activités de déminage manuel à proportion de 90% et celles du déminage combiné (manuel et mécanique/cynophile) à 10%.

A ce niveau, la RDC est bénéficiaire des prestations des opérateurs internationaux dont elle souhaite le maintien de la capacité technique actuelle avec des équipes manuelles et techniques qui répondent en partie aux estimations ci-dessus évoquées.

La partie manuelle sera renforcée par un recyclage de cinq à six équipes des éléments des FARDC et de la PNC qui ont déjà fait des preuves de prestations au sein de toutes les équipes des Opérateurs internationaux en application du plan stratégique national 2012-2016. Pour cette dernière catégorie, la formation et l'acquisition des moyens techniques supplémentaires s'avèrent indispensables pour une gestion efficace et efficiente des activités liées à cette période d'extension.

5. Demande narrative détaillée

5.1. Introduction

5.1.1. Présentation de la RDC

A cheval sur l'Equateur, la RDC s'étend sur une superficie de 2.345.400 km². En Afrique, seule l'Algérie est plus étendue qu'elle.

Cet immense pays situé au cœur du continent africain partage ses frontières avec 9 pays voisins : au Nord avec le Sud Soudan et la RCA, à l'Ouest, le Congo Brazzaville, au Sud l'Angola et la Zambie et enfin à l'Est l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie.

A l'ouest, outre l'enclave de Cabinda, la RDC est bordée par l'océan Atlantique ; à l'Est, une série des lacs formant une frontière naturelle.

Le relief de la RDC se compose d'une cuvette centrale entourée de collines et de plateaux. Une étroite plaine côtière longe l'Atlantique. Les plateaux sont localisés au Nord et au Sud du pays. A certains endroits, ils sont découpés par des vallées et des rivières donnant ainsi au paysage une image pittoresque. Les montagnes sont surtout concentrées dans la partie Est. Le massif du Ruwenzori est le plus célèbre, avec le sommet le plus élevé du pays. Au Sud, dans la province du Katanga, les montagnes sont composées par la chaîne des monts Mitumba et Marungu. A l'ouest, les monts de cristal forment un ensemble de vieilles montagnes que traverse le majestueux fleuve Congo ; véritable mer intérieure, celui-ci est l'un des plus grands fleuves du monde de par sa longueur, son bassin et la régularité de son débit.

Le climat est déterminé par la position de la RDC par rapport à l'Equateur. Le pays tout entier est situé dans la zone intertropicale. On distingue en RDC trois types de climat : équatorial, tropical et des montagnes.

Le climat équatorial caractérisé par des températures très élevées et constantes avec une amplitude thermique faible surtout dans la cuvette centrale. La forêt équatoriale couvre 40 à 45 % de l'étendue de la RDC. La deuxième après la forêt d'Amazonie, la forêt congolaise constitue une des grandes réserves en oxygène pour le monde entier.

Les climats tropicaux dont le climat tropical sec avec des températures moins élevées par rapport à l'équateur, une saison sèche légèrement plus longue que celle de pluie au Sud des régions du Kasai, Kwango, Kwilu et Katanga, et le climat tropical humide au Nord de la RDC et Sud du Kwango jusqu'au Kasai Oriental avec une saison sèche dont la durée est de 3 à 4 mois.

Le climat des montagnes dans les hautes altitudes à l'Est de la RDC et dans le Haut Katanga, c'est un climat de type tempéré, plus on monte, la température diminue, les sommets des montagnes sont couverts de neiges et il pleut abondamment toute l'année au pied des montagnes.

Une végétation étagée : la forêt dense, la savane, les arbustes, les bambous et la prairie.

Plus ou moins 60 millions d'habitants avec une densité moyenne de 25 hab/Km² et un taux d'accroissement de 3,2 % par an. La population de la RDC est inégalement répartie à l'Est, une forte concentration à l'Ouest (de l'Atlantique jusqu'au Kasaï), relativement peuplé au Nord, une faible densité dans la cuvette centrale et le Katanga et une densité moyenne sur le reste du pays.

La végétation, le climat, la fertilité du sol et même la capacité de la population à mettre en valeur le sol pour se nourrir constituent les causes naturelles qui sont à la base de cette répartition des populations.

Quant au peuplement, il existe une diversité dans la population congolaise sur les plans ethnique, culturel et linguistique. La RDC regorge plus ou moins 450 ethnies et dialectes ainsi que quatre langues nationales : Lingala, Kikongo, Tshiluba et Swahili. Le Français est la langue officielle.

La République Démocratique du Congo a 10 Provinces en plus de la Ville de Kinshasa qui est la capitale avec statut de Province. Les 10 Provinces sont le Bandundu, le Bas-Congo, l'Equateur, le Kasaï Occidental, le Kasaï Oriental, le Katanga, le Maniema, le Nord Kivu, la Province Orientale et le Sud Kivu.

Conformément à l'art 2 de la Constitution du 18 Février 2006, la République Démocratique du Congo va compter dans un proche avenir 25 provinces plus la ville de Kinshasa. En attendant, le pays dispose de 20 Villes, 145 Territoires, 97 communes, 123 cités, 477 Secteurs et 259 Chefferies.

Le pays souffre d'un manque de voies de communications fiables. Le fleuve Congo donne au pays son seul accès à l'océan Atlantique dans la Cité de Banana (dans un étroit corridor sur la rive gauche du fleuve traversant le territoire de l'Angola, qui dispose de la rive gauche, et dont il crée une petite enclave sur la côte atlantique entre le Nord du fleuve et la frontière avec la République voisine du Congo).

La RDC possède un important potentiel de ressources naturelles et minérales dont on retrouve le Cuivre, le diamant, l'Or, l'Étain, le coltan, la Bauxite, le Fer, la Manganèse, le Charbon, le Cobalt, le Nickel, l'Uranium, le Pétrole, le Gaz méthane, etc.

L'exploitation du secteur minier fait partie des sources principales de l'économie du pays avec la GECAMINES et autres partenaires qui exploitent le cuivre au Katanga et la MIBA exploitant le diamant au Kasai-Oriental.

Le pays ne compte pas seulement l'industrie minière, les grandes villes comptent aussi des industries alimentaires, chimiques, textiles, les sociétés de télécommunications sans fil, etc.

Quoique pratiquée à petite échelle, l'agriculture reste la principale source de l'économie dans le monde rural. Les principales ressources agricoles sont le café, le caoutchouc, le maïs, le riz, le manioc etc.

5.1.2. Origines des défis de la mise en œuvre de l'article 5 en RDC

L'origine des défis remonte principalement aux guerres retracées dans la période postcoloniale qui a été marquée par des conflits multidimensionnels.

En 1960, à l'aube de l'indépendance, les mines Antipersonnel ont été utilisées pendant la période des guerres de sécession des provinces du Katanga et du Kasai. Entre 1975 et 1977, période trouble des rebellions. Pour prévenir la perméabilité de la frontière et les incursions des combattants opposés aux régimes Angolais et congolais (ex Zaïrois), les deux gouvernements se sont livrés au minage de la frontière commune obstruant les voies de communications et infectant des champs et des domaines de chasse pour les paysans.

De 1996-2002, la période des guerres de libération. Les guerres de libérations avec l'AFDL de 1996-1997 qui ont conduit au changement du régime Mobutu et celles de 1998 à 2002 qui ont mis en présence plusieurs belligérants alliés aux armées étrangères.

Et contrairement à d'autres guerres, les mines antipersonnel ont été utilisées massivement et disséminées sur le territoire national, sans repère, sans plan ou autres indications posant ainsi d'énormes problèmes de localisation et de quantification. D'où, l'épineuse question de l'estimation de l'ampleur de la problématique des mines Antipersonnel en République Démocratique du Congo.

A l'instar des années qui ont immédiatement suivi l'accession du pays à l'indépendance, les acteurs non étatiques ou les belligérants des conflits de 1998-2002 se sont encore livrés à l'utilisation des mines entraînant la dissémination sans précision de ces engins de mort sur l'ensemble du territoire national.

De ce qui précède, 182 zones étaient connues Zones soupçonnées minées selon les rapports reçus des organisations au moment où le pays est devenu Etat partie à la Convention en novembre 2002. Malheureusement, les études basées sur

les enquêtes d'impact réalisées par les différents opérateurs tant nationaux qu'internationaux étaient conduites sur des bases ou conceptions erronées pour la plupart, et avaient ainsi conduit à des résultats surestimés en nombre des zones et en dimensions des zones soupçonnées minées vis-à-vis de la contamination par Mines AP/AV. (Voir tableau 1 relatif à la contamination par 182 zones en 2002)

Presque 9 ans après, la base des données à renseigné plus 904 zones minées dont les modalités de collectes ont obéi à la même procédure sus-évoquée. (Voir carte 1).

5.1.3. Circonstances qui ont empêché d'atteindre la conformité du respect du délai de dix ans

Deux faits majeurs :

- Le manque de formations adéquates en matière d'enquêtes sur les mines et REG ;
- L'Implication fortuite ou non coordonnée de biens d'organisations (celles du secteur du déminage et celles d'autres secteurs) dans les enquêtes sur les mines/REG.

Ceci a entraîné que les enquêtes conduites avant et au cours de la période (depuis 2002) soient considérées d'incomplètes et non systématiques du fait des résultats peu fiables, car marquées de :

5.1.3.1. Imprécision quant à la nature de la contamination.

Lors des collectes des données, les opérateurs n'ayant pas été assez bien formés, pour la plupart, attribuaient toutes les menaces leur rapportées par les populations à la contamination par mines AP.

Le tableau 1 illustre bien le cas : pour un total de 223 zones rapportées soupçonnées dangereuses jusqu'en 2002 ,182 zones étaient attribuées à la contamination par mines AP contre 41, qui étaient rapportées contaminées par REG.

5.1.3.2. Surestimation de dimensions des zones soupçonnées minées

Lors des enquêtes d'impact et non techniques réalisées avant et au cours de la période, la plupart des enquêteurs et/ou opérateurs surestimaient les dimensions des zones soupçonnées minées.

En plus des deux faits majeurs ci-haut énumérés, il sied de signaler aussi l'indisponibilité ou le manque de cartes des poses des mines.

Les belligérants supposés ou reconnus poseurs des mines n'avaient pas disponibilisé les cartes. Cet aspect a en plus eu un impact sur la vitesse du déminage. En conséquence, ces derniers ne peuvent que se confier aux témoignages et renseignements fournis par les communautés affectées et les autorités locales à travers les activités d'équipes de liaison communautaire.

Outre les faits susmentionnés, il faut aussi considérer :

- Insécurité et récurrence de conflits armés (beaucoup de milices incontrôlées): FDLR, LRA, ADF-Nalu et autres milices locales (Maï-Maï) ;
- Immensité et complexité de la nature du pays (l'inaccessibilité de certains coins compte tenu de la végétation, du relief, de la présence d'animaux sauvages, l'hydrographie...);
- Haute et dense végétation dans certaines zones avérées ou soupçonnées minées rendant difficiles les opérations de déminage et d'enquêtes techniques (lente vitesse de déminage) ;
- Mauvais état des infrastructures routières (la plupart des routes n'étant pas asphaltées et pourtant en mauvais état, la conduite des opérations de déminage a souvent été un défi pendant les saisons pluvieuses);
- Variations climatiques en RDC : des pluies intempestives. En général, la saison sèche allant de Mai à Octobre pour certaines des provinces (à l'Est du pays) et d'Avril à Septembre pour celles de l'Ouest du pays, les pluies étant donc prévisiblement attendues de Septembre/Octobre à Avril avec quelques intersaisons occasionnelles.

Il s'avère que les opérations de déminage ne se déroulent mieux qu'en saisons sèches, celles conduites pendant la saison pluvieuse vont au ralenti du fait de la quasi-impraticabilité des voies routières (les rivières en crues, ponts inexistant....);

- Autres urgences humanitaires (sécurisation du pays, retour des réfugiés et déplacés de guerre, assistance humanitaire...);
- Insuffisance de financement ;

5.1.4. Contexte de la demande

La République Démocratique du Congo, ayant traversé une longue période de crises humanitaires dues aux conflits armés internes et externes et leurs dérivées lui imposés, est aujourd'hui au nombre des pays ayant subi le plus grand nombre des victimes et autres dégâts.

Le conflit et ses conséquences, en termes de victimes, surpassent tout autre conflit depuis la deuxième guerre mondiale. Les conflits et les crises humanitaires ont coûté la vie de plus de 6 millions de personnes,¹ entraînant le déploiement de la mission des Nations Unies la plus importante et la plus coûteuse de l'histoire de son existence.

Avec la poursuite de la guerre à travers les rebellions et autres Groupes armés, les luttes en cours et la pauvreté que les crises humanitaires ont engendrées, continuent à se traduire par un bilan stupéfiant.

Entre autres problèmes à l'origine de la pauvreté, la situation des mines et REG dans certaines parties du pays a bloqué l'accès des populations aux ressources vitales, notamment les terres arables, le pâturage, les points d'eau, les hôpitaux et/ou centres de santé, les écoles... ; aux infrastructures, notamment les routes, les sentiers, les plages et Beach, les aérodromes et aéroports, les marchés... ; etc.

En République Démocratique du Congo, l'histoire des Mines Antipersonnel révèlent que ces dernières ont été employées pendant les conflits armés par toutes les parties aux conflits, à savoir les acteurs étatiques du pays et extérieurs invités ou non invités et les acteurs non étatiques.

De ce qui précède, le Gouvernement de la RDC n'est pas connu comme ayant produit ou exporté des mines antipersonnel, mais il en a acquis par le passé de différentes sources².

En réponse à la problématique des mines Antipersonnel, le Gouvernement de la RDC et les organisations de l'Action Antimines en RDC ont fourni des efforts non moins considérables, proportionnellement aux ressources allouées et/ou mobilisées au cours de la période des opérations.

Mais, au regard de données collectées auprès de différentes sources (Société civile, Gouvernement, Agence des Nations Unies...), centralisées et synchronisées par le programme national de lutte Antimines, d'autres zones soupçonnées et avérées minées ont toujours été découvertes dans certaines parties du pays.

¹ Rapport ONG International Rescue Committee

² Landmine & cluster munition Monitor

De ce qui précède, il s'avère que la RDC n'a pas été capable de terminer le déminage de toutes les zones minées localisées sur l'étendue de son territoire avant la date prévue du 02 Novembre 2012. Une demande de prolongation du délai a été introduite en fin 2011 et 26 mois d'extension intérimaire ont été accordés au pays jusqu'au 1^{er} janvier 2015, pour évaluer la situation en vue de mieux comprendre la véritable étendue du problème restant à traiter.

Le présent document est donc un cadre d'expression de la demande de prolongation de la période de déminage, au-delà de 10 premières années statutaires et de 15 des 26 mois intérimaires accordés, prévus par la Convention d'Ottawa, conformément à son article 5.

5.1.5. Engagements pris par la RDC dans la demande précédente

Après le nettoyage de la base des données, 82 zones ont été reconnues notamment 12 zones confirmées dangereuses et 70 zones soupçonnées dangereuses. La RDC a donc pris l'engagement de :

- Mener des Enquêtes techniques de 70 zones soupçonnées dangereuses parmi les 82 déjà identifiées et de nouvelles zones qui auront été répertoriées à l'issue de l'achèvement de GMAS (Voir tableau 2 sur les 82 zones).

Pour cela, il faudrait des études de reconnaissance et par la suite, des plans d'exécution pour des enquêtes techniques.

- Procéder au Déminage complet des zones confirmées/avérées minées, au travers des enquêtes techniques dans les 12 ZCD déjà identifiées plus des nouvelles zones issues des opérations d'enquêtes techniques dans les 70 ZSD et des opérations GMAS.

Il faudrait pour cela, des études de reconnaissance supposant que ce ne sont pas les mêmes équipes en charge d'enquêtes techniques qui devraient nécessairement conduire le déminage ; des plans d'exécution pour les équipes de déminage prenant en compte les types de sols, types d'engins susceptibles d'être trouvés/soupçonnés, méthodes de déminage à utiliser, Expertises techniques exigées, capacités requises/nombre d'équipes à utiliser par méthode de déminage.... En fin passer à la phase d'exécution physique du déminage.

En ce qui concerne ce qui restait à faire à travers le GMAS, 24 territoires et une Ville ayant été traités, il restait 121 des 145 territoires qui composent la République Démocratique du Congo, à couvrir à proportion $\frac{3}{4}$ par GMAS et $\frac{1}{4}$ par GMAA.

Toutefois, du fait que l'Enquête générale de l'action contre les mines, sous le nom de GMAS, n'était pas encore complétée sur l'étendue du territoire national, il était difficile en ce moment de quantifier avec exactitude le travail restant.

Comme signalé plus haut, il convient de relever que l'enquête générale (GMAS) qui a débuté en Avril 2009 était prévue d'être achevée à la fin de l'année 2012.

En outre, la RDC a pris l'engagement de procéder aux :

- Enquêtes non techniques dans les zones rapportées au travers des enquêtes d'impact initialement réalisées (par les organisations de déminage et les organisations autres que du secteur de déminage) ;
- Enquêtes techniques dans les 182 zones soupçonnées ou avérées minées et dans les nouvelles zones qui auraient été identifiées au cours de la phase d'enquêtes non techniques ;
- Opérations d'Assurance-qualité, contrôle-qualité, Inspection post déminage ;
- Campagnes d'éducation et sensibilisation au risque des mines ;
- Campagnes de plaidoyer sur l'interdiction de mines AP (Convention Ottawa).

La motivation pour le démarrage du déminage s'articulait autour de raisons ci-après :

- La protection des vies humaines /populations civiles innocentes, dont la sécurité était menacée par la présence avérée ou soupçonnée des mines Antipersonnel ;
- La sécurisation des retours de populations réfugiées et déplacées ;
- La dépollution des terres arables devant permettre la relance des activités agricoles pour le développement socio-économique tant au niveau de communautés locales qu'au niveau national ;
- La sécurisation des accès pour les agences humanitaires tant Onusiennes que non Onusiennes dans les zones d'intervention vers les populations locales affectées;
- La sécurisation des accès des populations aux infrastructures sociales de base (Puits d'eau, Sources d'eau, Hôpitaux, Routes, Ponts, Aéroports, Ports...);
- La finalisation de la dernière révision des Normes Nationales, leur publication et leur application ;
- L'achèvement des opérations GMAS, sur toute l'étendue de la RDC dont dépend la planification Globale des opérations de déminage après la période post-intérimaire. Celle-ci aura dégagé l'estimation de la superficie totale des zones soupçonnées et avérées minées et donc le volume réel du travail restant pendant le temps défini, tout en tenant compte de conditions des terrains (types de sols, types de végétations, types de saisons, accessibilité, types de mines AP...);

- La remise des terres par des enquêtes non techniques des zones soupçonnées dangereuses/minées. 70 zones étaient au bilan ZSD parmi les 82 zones répertoriées sur la liste. D'autres pourraient s'ajouter au bilan en fonction de résultats de GMAS ;
- Les opérations d'enquêtes techniques sur les ZSD pour confirmer la contamination par mines AP en déterminant les localisations et les dimensions précises et autres caractéristiques des zones avérées minées et pour la remise à disposition des terres .Celles-ci devaient être conduites entre Janvier 2013 et Novembre 2014. Ce qui permettrait de mieux fournir des détails précis sur les opérations nécessaires de déminage pendant la période post-intérimaire ;
- Le Marquage des zones soupçonnées ou avérées minées: continuer à marquer les zones au rythme des opérations d'enquêtes techniques et de GMAS ;
- Le Renforcement du système de Gestion de la qualité : Accréditation des organisations et des Opérations de déminage, Assurance-qualité, contrôle-qualité, et Inspection post déminage ;
- Le Développement/renforcement des capacités nationales ;
- La priorisation des tâches : la priorisation des tâches en rapport avec les équipes de liaison communautaire ;
- Les enquêtes /déminage des axes de circulation (routes primaires, secondaires et sentiers) ;
- Les Opérations de remise à disposition des terres par enquêtes non techniques, enquêtes techniques et déminage complet des zones soupçonnées et avérées minées.

5.2. Efforts entrepris pour la mise en œuvre de l'article 5

5.2.1. Méthodes pour l'identification des zones minées et raisons de soupçonner la présence des Mines Antipersonnel

5.2.1.1. Méthodes

Les principales méthodes utilisées pour l'identification des zones minées sont :

- Enquêtes non techniques et techniques des zones soupçonnées ou avérées minées ;
- Déminage (manuel, mécanique, cynophile) des zones avérées minées et la destruction.

5.2.1.2. Enquêtes non techniques (niveau 1)

Les enquêtes non techniques dans certaines zones autrefois soupçonnées minées, au travers des enquêtes d'impact réalisées par les organisations des secteurs autres que du déminage et celles du secteur du déminage ont permis de remettre à disposition certaines terres au près de populations pour leur utilisation sans moyens supplémentaires (déminage ou enquêtes techniques).

Les enquêtes non techniques ont été conduites en se référant aux Normes internationales et aux POPs des organisations approuvées par l'autorité nationale d'Action contre les mines dans un premier temps, ensuite aux Normes Nationales après leur élaboration.

5.2.1.3. Enquêtes techniques (Niveau 2)

Les enquêtes techniques ont été d'usage dans certaines zones autrefois soupçonnées minées à la suite des enquêtes non techniques réalisées par les organisations du secteur du déminage et ont permis aussi de remettre à disposition d'autres terres auprès de populations pour leur utilisation, avec moyens supplémentaires (détecteur, sonde, excavateur...). Il en est de même de la réduction des dimensions des zones soupçonnées dangereuses.

Les enquêtes techniques ont été conduites en se référant aux Normes internationales et aux POPs des organisations dans un premier temps, ensuite aux Normes Nationales après leur élaboration.

5.2.1.4. Déminage/nettoyage complet des champs de mines :

Les opérations de déminage sont conduites en se référant aux Normes internationales et aux Normes Nationales.

En vertu des NILAM, des Normes Nationales et des POPs des organisations, 6 étapes basiques ont été d'usage :

1. Enquêtes (Niveaux 1 et 2) ;
2. Préparation des sites de déminage (plan d'exécution) ;
3. Déminage/nettoyage proprement dit ;
4. Gestion qualité et Inspection post nettoyage ;
5. Remise à disposition des terres ;
6. Documentation post nettoyage (Rapport et cartographie).

Ainsi, 3 méthodes de nettoyage ont été d'usage :

5.2.1.4.1. Méthode de déminage manuel

Utilisation de matériels tels que détecteur des métaux, sonde, excavateur, sécateur, etc.

5.2.1.4.2. Méthode de déminage mécanique

Cette méthode a été utilisée en soutien aux efforts primaires consistant au déminage manuel (avec détecteur).

Les outils mécaniques (Mine Cat, Armtrack, MineWolf) ont été utilisés. L'utilisation des machines a été jugée comme moyen rapide et sécurisant dans les opérations d'Assurance-qualité(AQ) et de vérification dans les lignes/zones de mines, dans les zones adjacentes et là où les machines ne sont pas utilisées comme moyen primaire de déminage.

5.2.1.4.3. Moyen cynophile / méthode par utilisation des chiens détecteurs des explosifs :

Les Chiens ont été utilisés pour la dépollution des zones préparées et non préparées ainsi que pour le contrôle qualité des zones dépolluées.

En étroite collaboration avec la Coordination du Centre Congolais de Lutte Antimines, la remise à disposition des terres aux autorités se faisait moyennant l'établissement des documents de qualité qui sont remplis et préparés par les opérateurs sous le guide du Département de Gestion de la qualité de l'Autorité Nationale, signés conjointement par l'Opérateur chargé d'exécution, les chefs locaux qui sont des représentants des propriétaires/utilisateurs/bénéficiaires directs de terres dépolluées et un représentant de l'Autorité Nationale.

5.2.1.5. Méthodes GMAS et GMAA

Dans la recherche des solutions sur l'évaluation de la problématique des Mines antipersonnel en RDC, le programme national a résolu de procéder à la Systématisation des enquêtes, par la planification et l'exécution de méthodes GMAS et de GMAA.

5.2.1.5.1. GMAS

Description du concept

Le 'General Mine Action Survey' (GMAS) visait à collecter les informations et ses équipes disposaient-en plus- d'une petite capacité NEDEX capable de répondre rapidement à des menaces limitées en taille, telles que la présence de restes explosifs de guerre (REG).

Les équipes GMAS avaient donc la capacité de faire une enquête technique 'limitée' pendant ses opérations. Pour rappel, la NILAM 04.10 indique qu'une enquête technique 'se rapporte à une intervention approfondie dans une zone dangereuse confirmée, ou une partie d'une zone dangereuse confirmée, avec des outils de dépollution ou de vérification. Elle devrait soit confirmer la présence de mines/REG et conduire à la définition d'une ou de plusieurs zone(s) dangereuse(s) définie(s), soit indiquer l'absence de mines/REG, auquel cas les terres pourraient être remises à disposition si cette absence de danger était corroborée par d'autres preuves'.

L'objectif de l'enquête technique 'limitée' effectuée par les équipes GMAS est d'essayer d'identifier les polygones considérés comme suspects et de délimiter les zones concernées. Ce processus d'enquête technique est toutefois dit 'limité' car l'équipe GMAS n'a pas le temps ni la capacité de faire une enquête technique complète; les exigences des enquêtes ne leur permettent en effet pas de rester trop longtemps dans les villages qu'ils identifient comme contaminés.

Développée en RDC, le GMAS était essentiellement une combinaison du GMAA, d'enquête technique limitée et de NEDEX. L'objectif du GMAS était d'identifier les zones contaminées par Mines et/ou REG, de façon précise, systématique et rapide.

Contrairement aux enquêtes conduites depuis 2002, les informations non confirmées ne pouvaient plus rentrer dans la base des données et des mesures immédiates de dépollution étaient prises pour les cas des zones ponctuelles contaminées par Mines/REG, du fait que les cas des Mines/REG se présentant en zones ponctuelles au cours de l'enquête, soient traités directement par la capacité NEDEX, qui fait partie intégrante de l'équipe GMAS, au lieu que le rapport de la zone déclarée contaminée soit d'abord transmis pour l'enregistrement dans IMSMA, puis référée à l'équipe de dépollution plus tard pour planification.

La méthodologie s'avérait rapide et avantageuse au regard des conditions du pays (immensité, états des routes, etc.), quoique onéreuse et plus exigeante en termes de capacités d'interventions.

De ce fait, l'information confirmée sur la présence des champs de mines/batailles aidait en outre à la planification des opérations futures appropriées (remise des terres par enquête technique et déminage complet, si nécessaire).

Un autre avantage, c'est que la pratique GMAS aidait l'équipe à gagner vite la confiance des populations locales et de préparer le terrain afin de recevoir de plus amples renseignements sur la contamination dans la région.

5.2.1.5.2. GMAA

Le 'General Mine Action Assessment' (GMAA) correspond à ce qui est généralement appelé une 'enquête non technique'. Selon la NILAM 04.10, une enquête non technique est définie comme une 'activité d'enquête qui implique la collecte et l'analyse d'informations existantes ou nouvelles sur une zone soupçonnée dangereuse. Elle vise à définir s'il existe ou non la preuve d'un danger dans cette zone, le cas échéant à définir le type et l'étendue de ce danger ainsi que, dans la mesure du possible, le périmètre de la zone véritablement dangereuse sans intervention physique. Normalement, une enquête non technique n'implique pas

l'investissement de ressources de dépollution ou de vérification. Les résultats d'une enquête non technique peuvent remplacer les données obtenues par des enquêtes antérieures.'

L'équipe du GMAA ne dispose donc pas d'une capacité d'intervention pour la 'Neutralisation et la Destruction des Explosifs' et n'est donc pas en mesure d'effectuer une enquête technique. Toutes les zones suspectes ayant été rapportées par l'enquête GMAA devront effectivement faire l'objet d'une enquête technique dans le futur.

Au regard du coût et des exigences techniques que requièrent le GMAS, le GMAA a été initié pour être appliqué dans les territoires frontaliers de la RDC avec les pays limitrophes, soupçonnés contaminés et dans certains territoires situés à l'intérieur du pays, soupçonnés moins contaminés (selon les informations disponibles).

Par GMAA, les équipes de liaison communautaire à travers des enquêtes non techniques couplées aux séances d'éducation au risque des mines collectaient, identifiaient, marquaient et rapportaient les zones soupçonnées contaminées par Mines/REG. Cette activité aide sensiblement dans la précision sur la nature de la contamination et rapporte, de manière logique et compréhensible par estimation les niveaux et les surfaces/dimensions des zones soupçonnées contaminées par mines. Les résultats à l'issue de l'achèvement de GMAA prévu au 15 Mai 2012 ont servi à l'actualisation de la base des données.

5.2.1.6. Enquête nationale de contamination par Mines Antipersonnel et Sous Munitions

La méthode d'enquête nationale de contamination par Mines Antipersonnel et Sous Munitions a été initié par le programme national à la suite de l'échec des méthodes GMAS et GMAA. Ces deux dernières méthodes ont révélé leurs limites en ce que :

- des progrès ont été très lents ;
- les équipes supplémentaires ont été trop coûteuses : 1 composante d'enquête non technique et d'éducation au risque ainsi qu'une composante technique qui se déplace en véhicule 4x4 (8-10 personnes) ;
- Toutes les opérations menées depuis l'entrée en vigueur de la Convention en termes de Déminage, Enquête technique et Non Techniques (GMAS et GMAA) n'ont réalisé que plus ou moins 30% du territoire National ;

- La vitesse des méthodes utilisées ne permettra pas au pays de disposer des informations nécessaires pour répondre aux exigences de la Convention liées à rédaction et la présentation de la demande définitive, notamment la problématique de l'évaluation avec précision des tâches restant à faire et la période à solliciter.

Description du concept :

L'étendue de l'enquête était nationale et a consisté en une évaluation générale de la contamination par mines antipersonnel et sous- munitions.

La méthodologie se décline en 5 phases.

Phase 1: L'étude de tous les résultats des activités GMAS et GMAA réalisées jusqu'a présent.

Phase 2: L'analyse de l'existence de preuves de conflits ou de mouvements de troupes dans chaque partie des territoires restant à contrôler.

Phase3: L'organisation des réunions ciblées avec les autorités provinciales, les administrateurs de territoires, les Maires des Villes, les chefs de secteurs et Chefferies, les Bourgmestres des Communes ainsi qu'avec les chefs de villages et des groupes cibles des populations.

Phase 4: Le déploiement, dans les zones identifiées durant la phase 3, des équipes d'enquêtes non techniques (ENT) issues essentiellement des organisations nationales qui ont travaillé avec précision dans l'Enquête non technique pour éviter d'inclure dans les zones dangereuses des portions de terrain qui ne sont pas contaminés, Marquer les zones dangereuses le mieux possible et Effectuer des séances d'éducation au risque.

Phase 5: Phase de l'analyse finale et la réalisation d'une cartographie de la contamination par mines et sous-munitions basée sur les résultats des travaux et investigations conduits durant les phases 1 à 4.

De ces Cinq phases, le programme attendait comme résultats :

- La mise à jour de la base de données IMSMA ;
- L'évaluation correcte de la problématique des mines et sous-munitions en RDC ;
- La détermination des ressources nécessaires pour que la RDC puisse se conformer aux exigences de l'article 5 du traité d'Ottawa ;

- Certaines zones considérées abusivement comme contaminées verront le doute levé à travers le processus d'enquête et pourront être remises à la disposition de la population comme des zones libres de mines/Sous-munitions.

Cette enquête a répondu aux normes nationales congolaises et à deux normes internationales de la lutte antimines à savoir

- **IMAS 08.10³ : Enquête non-technique (ENT)**

Le terme « enquête non technique » se réfère à la collecte et l'analyse de données, sans l'utilisation d'interventions techniques⁴, sur la présence, le type, la distribution et l'environnement des mines et des REG, afin de mieux définir où des mines, ASM ou REG sont présents ou pas et de documenter les priorités de remise à disposition des terres et les processus décisionnels grâce à la fourniture de preuves.

- **IMAS 07.11⁵ : Remise à disposition des terres**

Le terme « remise à disposition des terres » désigne le processus de l'application de tous les efforts raisonnables pour identifier, définir et éliminer toute présence et suspicion de mines, ASM ou REG par enquête non technique, enquête technique ou une dépollution. Les critères de « tous les efforts raisonnables » doivent être définis par l'autorité nationale de lutte Antimines.

Terre déclassée : Une zone confirmée qui ne contient pas de preuve de contamination par les mines, ASM ou REG suite à une ENT.

Le processus de collecte d'informations et de données est développé de manière à encourager tous les individus concernés à prendre une certaine part dans le contrôle des décisions qui les affectent. Au niveau des communautés, des organisations locales et des autorités politiques locales et provinciales, tous les efforts sont déployés pour encourager la participation des femmes et des enfants.

La collecte des données a été exécutée en deux étapes:

Etape 1 : la collecte d'opinion

La collecte d'opinion est le processus d'identification de toutes les communautés ou villages susceptibles d'être contaminés, par la collecte d'informations sur les noms et les emplacements susceptibles d'être affectés, auprès d'informateurs clés des provinces, districts et territoires. La collecte d'opinion produit une liste initiale de ZSD et de villages soupçonnés de contamination par les mines,

³ International Mine Action Standards - Traduction non-officielle de la version anglaise de la norme amendée - IMAS 08.10 First Edition (Amendment 2, March 2013).

⁴ Il est entendu par 'interventions techniques' l'utilisation d'équipements et de techniques de déminage.

⁵ International Mine Action Standards - Traduction non-officielle de la version anglaise de la norme amendée - IMAS 07.11 First Edition (Amendment 2, March 2013).

ASM et REG qui sont recueillis avant l'enquête principale (collecte des données au niveau des communautés).

Etape 2 : La collecte des données

Les entretiens à base communautaire et les activités connexes dans la visite de la communauté représentent le cœur de l'ENCM. Les données sont recueillies par les enquêteurs dans des formulaires d'enquête qui permettent de déterminer l'ampleur de la contamination par mines et ASM.

L'enquête Nationale a duré 9 mois à partir du 1^{er} mai 2013 et a été lancée le 25 mars 2013 sous le Haut Patronage du Premier Ministre avec la participation et l'implication de tous les acteurs y compris tous les Gouverneurs de 11 Provinces du pays.

Raisons de soupçonner la présence de mines Antipersonnel

- Les multiples guerres (avec présence des armées étrangères et des mercenaires) ;
 - Les positions militaires/lignes des fronts lors des opérations (guerres de rebellions de 1964, de 80 jours, de 1996-1997, guerres d'agression de 1998-2002) ;
 - Les accidents dus à l'explosion d'engins explosifs de guerres (dont les mines antipersonnel, AV et REG) ;
 - Les comptes-rendus des poses de mines ;
 - Les mines et/ou indices visibles ;
 - Autres rapports/documentations disponibles (déminage, enquêtes techniques et non techniques) ;
 - Rapports d'Enquêtes d'impact des mines à travers de :
- **Revue documentaire :**
 - ✓ Rapports d'enquêtes d'impact réalisées par les organisations nationales et internationales en charge de la l'Action Antimines et celles d'autres secteurs que l'action contre les mines ;
 - ✓ Rapports d'accidents de mines et/ou rapports médicaux des structures de santé de prise en charge des victimes des mines ;

- ✓ Compte-rendu de poses des mines, disponibles auprès des militaires et / ou autres Services Spéciaux ;
- ✓ base des données au niveau du Centre de Coordination de l'Action contre les Mines.

- **Interviews auprès de :**

- Populations locales affectées par la problématique des mines antipersonnel qui ont livré des informations faisant état de présence ou de suspicion de la contamination par les mines Antipersonnel (victimes / survivants des mines, témoins d'accidents des mines, milices locales et chefs locaux ayant assisté à la pose des mines dans certaines contrées, etc) ;
- Combattants ayant assisté ou participé à la pose des mines aux côtés des différents belligérants étrangers (alliés);
- Rapports des organisations nationales et internationales en charge de l'Action Antimines.

5.2.2. Nature et étendue des progrès réalisés en vertu de l'article 5 : aspects qualitatifs et quantitatif

5.2.2.1. Période de 2002 à 2012

13 zones ont déminées parmi les 182 zones soupçonnées minées rapportées à la lumière des données consignées dans le tableau 1 ci-dessus évoqué.

Ces 13 zones constituent le résultat des opérations de déminage menées à Kisangani par l'Organisation Handicap International Belgique ; en Ituri et au Sud Kivu par la Fondation Suisse de Déminage au moment où la RDC est devenue Etat Partie à la Convention.

En définitive, il y a eu Déminage de 133 zones minées correspondant à 1 278 999 m² (Voir tableau 3).

Ainsi :

6. PMA2, TS-50, PMN, Z1 Claymore, M4A2, PRB M35 sont les principaux types des mines AP trouvées au cours des opérations de déminage ;

7. 2 592 mines AP étaient détruites ;

8. Enquêtes de 722 zones soupçonnées minées additionnelles aux 182 zones identifiées depuis 2002 (voir supra carte 1 de 904 zones);
9. Les opérations de Vérification/enquêtes et déminage des routes représentant 21.396,9 Km (Voir tableau 4) ;
10. La systématisation des enquêtes, par la planification et l'exécution de GMAS et de GMAA :

Le GMAS, méthode spécifique à la RDC, a consisté à des enquêtes utilisant une composante d'enquête non technique et d'éducation au risque ainsi qu'une composante technique de 8 à 10 personnes qui se déplaçaient en véhicule 4x4. Le GMAA, a consisté à l'utilisation uniquement d'une composante d'enquête non technique et d'éducation au risque de 2 personnes qui se déplaçaient sur moto.

Pendant toute cette période jusqu'au mois de mars 2013, le GMAS et le GMAA ont été conduits sur le territoire national et ce, en fonction des moyens disponibles.

C'est pourquoi, pour le GMAA qui concernait principalement les zones frontalières de la RDC avec les pays voisins et certains espaces intérieurs, les opérations ont conduit à l'identification de 13 nouvelles zones soupçonnées dangereuses représentant environ 368.929 m² dans les Provinces du Katanga, de la Province Orientale et du Kasai Occidental (Voir carte2).

Pour le GMAA et le GMAS, les opérations ont contribué au nettoyage des ZCD, à l'augmentation des ZSD et à la libération de trois des onze Provinces de la RDC à savoir : le Bas-Congo, le Bandundu et la Ville de Kinshasa déclarées officiellement à ce jour libre des Mines Antipersonnel (voir tableau 5 sur le résultat du GMAS et du GMAA).

Les résultats de GMAS conduits dans les zones ciblées ont contribué à l'harmonisation et à l'actualisation progressives de la base des données, à la lumière des informations fiables qui ont été fournies.

Remise à disposition des terres

Depuis le démarrage du programme en 2002, la base de données rapporte que les opérations de remise à disposition des terres menées par tous les opérateurs ont concerné un total de 7,5 km². En 2009, un total de 2,07 km² de terrain a été libéré dont 1km² par des opérations de déminage. En 2010, les surfaces totales déminées ont représenté environ 1,1 km². Depuis le démarrage du programme, plus de 21.000 km de routes ont été vérifiés et/ou déminés.

5.2.2.2. Période de décembre 2012 à février 2014

Cette période a coïncidé avec la période de la mise en œuvre des 26 mois d'extension intérimaire accordée à la RDC. Pendant cette période, les efforts ci-dessous ont été fournis :

5.2.2.2.1. Problématique des 82 zones annoncées dans la première demande

Lors de la présentation de la première demande, la RDC a déclaré qu'à la suite du nettoyage de la base des données, il a été identifié 82 zones dont 12 zones confirmées contenir des Mines antipersonnel qui devaient faire l'objet de la poursuite du déminage et 70 zones soupçonnées dangereuses qui devaient subir les enquêtes techniques (voir tableau 2 précité).

Après vérification systématique, il est apparu que 13 zones représentant 522.544 m² étaient confirmées dangereuses et 69 zones représentant 13.610.804 m² étaient soupçonnées dangereuses.

Pendant la poursuite du GMAA, 13 nouvelles zones dangereuses représentant 350.630,5877 m² ont été identifiées se situant dans les localités bien spécifiées des Provinces de l'Equateur au Nord Ouest, du Kasaï Occidental au Centre Ouest et du Katanga au Sud, ramenant ainsi les 82 zones à 95 zones. Entretemps, sur l'ensemble de 82 zones préalablement identifiées, 19 d'entre elles représentant 7903465 m² ont été traités. 162 mines ont été détruites de 2011 à octobre 2013 dans le cadre des opérations de déminage.

De l'autre côté, sur le total de 95 zones faisant l'objet des opérations GMAS et GMAA, 76 zones sont restées dans la base des données, déduction faite de 19 zones traitées ou fermées (voir tableau 5).

Comme on peut le constater, peu de zones enquêtées représentent le volume élevé de surface traitée que beaucoup de zones non enquêtées qui restent avec une faible surface. Cette affirmation est juste car ceci est dû à notre plan de travail qui a privilégié la priorité sur les zones plus vastes.

5.2.2.2.2. Raisons de l'abandon du GMAS et du GMAA

En analysant le temps restant pour la période d'extension en vue de respecter scrupuleusement ses engagements pris au titre de l'article 5 de la Convention et soucieux de promouvoir la bonne mise en œuvre de cette dernière, la RDC a résolu de changer de méthodes d'évaluation en abandonnant tout simplement le GMAA et le GMAS pour plusieurs raisons :

- D'abord, l'immensité du pays, les contraintes météorologiques et plus spécifiquement les difficultés d'accès aux infrastructures routières qui ont fait que le travail réalisé par les deux méthodes d'enquête ait demeuré très long.

- Ensuite, après évaluation, le programme s'est rendu compte que les progrès ont été très lents et les équipes supplémentaires ont été trop coûteuses.

Ainsi, l'abandon de deux méthodes précitées nous a conduits à la mise en place d'une Enquête Nationale de Contamination par Mines Antipersonnel que nous avons préférée combiner aux sous Munitions.

5.2.2.2.3. Enquête nationale de contamination par Mines Antipersonnel et sous Munitions en RDC

L'enquête réalisée, initialement prévue entre le 01/05/2013 et le 31/10/2013 et prolongée jusqu'au 31/12/2013. Quatre opérateurs Internationaux (MAG, NPA, HI et DCA) et Cinq Organisations Nationales (CRRDC, ADIC, BADU, SYLAM et AFRILAM) ont pris part à cette enquête et repartis conformément à la carte 3.

A travers un processus cohérent et obéissant au concept décidé par le programme (voir graphique 1), les enquêteurs, lors de la collecte d'opinion, ont conféré avec plus ou moins 2.431 personnes au cours de 142 réunions dans les Provinces, Districts et Territoires. La phase de la collecte des données a permis à ce que plus de 4.000 personnes dans 390 villages enquêtés (en moyenne 10 par village), soient interrogées. D'où, 8 provinces, 14 districts, 40 territoires (voir carte 4) ont été enquêtés pendant la collecte d'opinion et 390 villages et 403 ZSD ont été enquêtés pendant la collecte des données (Voir tableau 6 des villages et zones enquêtées).

De ces 403 zones enquêtées, 238 ZSD au total ont été déclassées pendant l'enquête lorsqu'aucune contamination n'est pas confirmée sur la base des informations données par les personnes interrogées. L'équipe d'enquêteurs a procédé aux déclassements de ces terres à la suite d'une analyse de l'historique du conflit et la confirmation de l'utilisation des terres soupçonnées. La terre est officiellement déclassée quand un minimum de 10 personnes, du village, a formellement attesté de la non-contamination de ces zones et/ou l'utilisation desdites zones est avérée.

Ainsi, après une analyse approfondie, il a été identifié 54 nouvelles zones suspectées d'être contaminées par des mines. La surface totale de ces nouvelles zones est estimée à 411.050 m². Sur un total de 11 Provinces de la République Démocratique du Congo, 7 sont contaminées par des mines (voir tableau 7 et graphique 2).

La Province de l'Equateur est la plus contaminée avec une surface estimée à environ 200.000 M², représentant presque la moitié de la contamination totale par mines en RDC, identifiée lors de l'enquête. Les Provinces de l'Equateur et du Kasai Occidental cumulent les $\frac{3}{4}$ des surfaces minées en RDC (Voir graphique 3).

Au total, 13 Districts ont été confirmés contaminés par mines pendant l'enquête. Le district de Tshuapa, dans la Province de L'Equateur, a le plus grand nombre de zones suspectées d'être minées (12 pour une surface estimée à 132.790 M²).

Durant l'enquête, 44 villages ont été identifiés comme contaminés par les mines pour un total de 54 zones. Le village de Bulese dans la Province du Nord Kivu contient 6 zones minées pour une surface totale estimée à 5.542 M². Le village de Nyunzu dans la Province du Katanga et dans le District du Tanganika contient une zone minée de 49.824 M² (Voir tableau 8).

Les zones minées bloquent principalement l'accès aux terres agricoles (95%) et dans une moindre mesure bloquent les routes ou sentiers (5%) (Voir tableau 9).

Le type de végétation rencontré dans les ZSD est principalement constitué de brousse, d'herbe et d'arbres. La densité de cette végétation est majoritairement moyenne et haute (Voir tableau 10).

Il y a lieu de noter que dans la mission des enquêteurs, il leur a été confiée la tâche de marquer toutes les soupçonnées ou conformées dangereuses durant leurs opérations. Ainsi, les équipes ont procédé au marquage des ZSD afin de prévenir les populations du danger. 99% des zones identifiées ont été marquées. Pour des raisons d'accessibilité difficile, 2 zones préalablement ciblées n'ont pas été marquées dans le District d'Ituri, Territoire d'ARU en Province Orientale tout en sachant que l'ensemble de ce territoire n'a pas été véritablement enquêté (Voir tableau 11).

Dans la même logique, des séances de sensibilisation et d'éducation aux risques des mines (ERM) ont été organisées dans les villages visités et ont ciblé environ 27.000 hommes, femmes, garçons et filles (Voir tableau 12).

Par ailleurs, pour arriver à consolider les informations collectées pendant l'enquête et à s'assurer de la qualité du travail, trois niveaux de contrôle ont été mis en place

1. Au niveau du remplissage des formulaires d'enquêtes. Il s'agit du contrôle interne aux opérateurs : remplissage correct des formulaires, lisibilité des informations, cohérence des données.
2. Au niveau du transfert des données au service de coordination de l'enquête, Il s'agit du contrôle externe effectué par l'UNMAS RDC et le CCLAM sur la base de critères prédéfinis : conflits armés confirmés, critères de cohérence, historique d'activités Antimines (déminage, enquêtes précédentes, victimes etc.), manque ou insuffisance d'évidences directes pouvant référer à la suspicion, la probabilité ou la confirmation de zones contaminées par mines ou ASM ;

3. Au niveau de la saisie des données. Le nettoyage des données et le règlement des problèmes a posteriori ont été effectués pour assurer une analyse cohérente. De nombreux problèmes de données ont été résolus aux stades du nettoyage et du traitement des données.

Les contrôles qualité ont été systématiques et concentrés sur les variables des zones suspectées (localisation de la ZSD, coordonnées géographiques, dimension et nature de la contamination, historique de conflits).

Un système d'échange entre la base des données et les opérateurs a permis de mettre en place des mesures correctives ou, le cas échéant, de rejeter certains dossiers d'enquête. Sur l'ensemble des 390 dossiers d'enquête des villages (403 ZSD) vérifiés, 47 dossiers ne remplissaient pas les critères d'acceptation. 21 dossiers contenaient des ZSD. Ces derniers ont fait l'objet d'une vérification plus poussée et de corrections appropriées. Trois dossiers sur 390 (<1% de la totalité des dossiers) ont été rejetés (Voir carte 5).

5.2.2.2.4. Cumul des données et niveau de pollution actuelle de la RDC

Dans le but d'évaluer l'ampleur et le type de la contamination au niveau national, les données du GMAS et du GMAA ont été extraites du SGILAM et ont été exportées et fusionnées avec les données de l'ENCM.

Après analyse et traitement minutieux, les données enregistrées dans la base IMSMA répertorient 76 zones minées pour une surface totale de 1,4 million de M² avec une surface moyenne de 18.582 M² par zone (Voir tableau 5 et 13 et graphique 4). Le cumul des données trouvées dans la base des données avec les nouvelles données collectées pendant l'enquête identifient une contamination totale au niveau national de 130 zones minées pour une surface estimée à 1,8 million de m². La surface moyenne de ces 130 zones est de 14.025 M² (Voir tableau 14).

Comme énoncé plus haut, 8 Provinces sur un total de 11 sont contaminées par les mines. La Province de l'Equateur est la plus contaminée par les mines et contient 34 zones minées équivalant à 593.596 M², soit 33% de la surface totale contaminée. Les Provinces Orientale, du Katanga et du Kasai Occidental ont elles aussi un fort niveau de contamination. Le cumul des surfaces des 4 Provinces les plus contaminées représentent 90% de la contamination totale par mines en République Démocratique du Congo (Voir tableau 15 et graphique 5).

Au total 19 Districts sont contaminés par les mines. Le District de Tanganyika, dans la Province du Katanga, contient le plus grand nombre de zones minées (25) pour une surface de 448.403 M². Le District du Kasai, dans la Province du Kasai Occidental, contient 10 zones minées pour une surface de 324.704 M². En revanche, le District de Kabinda, dans la Province du Kasai Oriental, a un niveau faible de contamination par mines : 1 zone de 420 M² (Voir tableau 16).

Ainsi, la contamination actuelle de la République Démocratique du Congo est représentée à travers la carte 6.

5.2.3. Structures/Opérateurs de déminage

5.2.3.1. Gouvernement

Sur le plan opérationnel, la Police Nationale Congolaise et les Forces Armées de la République Démocratique du Congo, spécialement l'Unité du Corps de génie, travaillent en étroite collaboration avec le Centre Congolais de Lutte Antimines, CCLAM en sigle. A ce titre, plusieurs formations ont été organisées au pays et à l'étranger pour mettre en place une capacité nationale opérationnelle étatique.

En plus du Chef des Opérations et des Inspecteurs Qualités du CCLAM qui sont tous issus des FARDC, plus de 70 techniciens EOD et démineurs ont été formés avec l'appui technique des partenaires opérants en RDC (UNMACC, MAG, NPA).

5.2.3.2. Opérateurs Nationaux et Internationaux

Au-delà des activités opérationnelles menées par les forces de la PNC et des FARDC détachées, recyclées et accréditées, le gros des opérations de déminage humanitaire est réalisé par les Organisations internationales comme MAG, NPA, HI, MECHEM, DCA, TDI, etc.

Les Organisations nationales s'occupent principalement de l'Education au risque, de l'Assistance aux victimes et du plaidoyer. Il s'agit des organisations comme la CCIM, Humanitas Ubangi, ECC-MERU, MDI, AFRILAM, SYLAM, ADIC, BADU, SLAMES, TOSALISANA, MDK, NEDEX, Première Alerte, ANASDIV, etc.

Ces opérateurs furent assignés par le programme dans les régions affectées par les mines et les REG et chaque opérateur travaille dans une zone géographique dépendante d'un bureau régional :

- Bureau régional Nord (Kisangani) : ce bureau couvre la vaste Province orientale et le Maniema. MECHEM a déployé une équipe dotée de moyens de dépollution manuelle et mécanique ainsi qu'une équipe de chiens détecteurs d'explosifs de mines (CDEM). HI a deux équipes dans cette partie du territoire dont l'une manuelle et l'autre mécanique. Comme organisation nationale, AFRILAM et Première Alerte sont opérationnelles ;
- Bureau régional Est (Goma) : Ce bureau couvre les Provinces de Nord Kivu et du Sud Kivu. MECHEM a réalisé la dépollution des champs de bataille et dispose également d'une équipe NEDEX. DCA, MAG et MTI sont aussi opérationnels dans cette zone avec des équipes respectives de dépollution. Comme organisations nationales, SYLAM, BADU, ADIC, Centre Heri Kwetu et Centre Shirika la umoja sont opérationnels ;

- Bureau régional Centre (Kananga) : Ce bureau couvre les Provinces du Kasai Oriental et du Kasai Occidental. MAG et NPA sont présents. MDI et MDK œuvrent comme organisations nationales ;
- Bureau régional Ouest (Mbandaka) : Ce bureau couvre les Provinces de l'Equateur, Bandundu, Bas Congo et Kinshasa. MECHEM a opéré avec une équipe de démineurs sur l'aéroport de Kinshasa; MAG a été aussi très présent en Equateur et dans le Bas Congo avec plusieurs équipes de démineurs, ainsi que pour effectuer le GMAS et le GMAA. Plusieurs organisations nationales accompagnent le programme dans cette partie du territoire à l'instar de SLAMES, Humanitas Ubangi, ECC-MERU, CCIM, ANASDIV, Tosalisana, etc ;
- Bureau régional Sud (Kalemie) : Ce bureau couvre la vaste Province du Katanga et a des opérateurs internationaux comme MECHEM et MAG. NEDEX et ECC-MERU sont aussi présentes comme organisations nationales.

Cependant, à la suite de l'adoption de la Résolution 2098 sur la situation de l'Est de la RDC par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, certains de ces bureaux seront fermés par l'UNMAS/RDC qui agissait sous l'égide de la MONUSCO. Cette dernière est appelée à réduire ses effectifs et sa structure à la suite de la nouvelle orientation de la Résolution précitée qui demande à l'UNMACC de se constituer en équipe pays de UNMAS ainsi qu'au déménagement vers l'Est du pays du reste du programme de la Mission de Maintien de la Paix des Nations Unies en RDC.

A ce stade, la RDC réitère la nécessité du soutien des bailleurs du fait de la diminution du financement du programme qui dépendait essentiellement et dans sa grande partie des fonds liés au maintien de la paix et d'appuyer son programme de renforcement des capacités nationales qui prévoit, dans le cas d'espèce, la mise en place des bureaux opérationnels provinciaux qui fonctionneront dans chaque province sous forme de petites équipes de 3 à 4 personnes.

5.3. Efforts entrepris pour empêcher effectivement les civils d'accéder aux zones minées

5.3.1. Activités d'éducation des populations aux risques des mines et REG à travers les campagnes de sensibilisation, liaison communautaire et formation :

En RDC, l'importance de l'ERM est cruciale comme pilier essentiel d'un programme de la Lutte Antimines. La stratégie de l'ERM est en principe planifiée et insérée dans d'autres activités de la Lutte Antimines et réalisées conjointement à ces dernières. L'activité est destinée à réduire le risque de décès et de blessures dus aux mines et REG, y compris aux sous-munitions ou autres engins non explosés, par la sensibilisation et la promotion de comportements sûrs. Lesdites activités comprennent l'échange d'informations avec les communautés à risque, la diffusion

de messages de sécurité auprès des groupes cibles. Le but essentiel est de réduire voire éliminer totalement les accidents mais également d'apprendre à cohabiter de la façon la plus efficace possible avec les mines et divers restes explosifs de guerre en développant les réflexes de vie.

Les activités sont menées dans les villages, écoles, églises, camps des déplacés de guerre et des réfugiés en zones contaminées, le centre de formation de la Police Nationale, les camps militaires, etc.

Le programme utilise la technique d'enfant à enfant afin de pouvoir atteindre les nombreux enfants non scolarisés, soutient la liaison communautaire ainsi que la formation et l'installation des comités locaux dans les villages les plus affectés dans le but d'impliquer d'avantage les communautés à la gestion de la problématique et pérenniser d'avantage les actions de l'ERM au niveau local, accompagne la formation des enseignants à l'intégration de l'ERM dans le cursus scolaire à l'école primaire.

L'information du public prend diverses formes : communication entre les personnes par les moyens de communication restreints (affiches, dépliants, etc.), par les moyens traditionnels (théâtres, chansons, etc.), par les messages à la radio, etc.). Les divers types de supports (tee-shirts, calendriers, casquettes, etc.) portant les messages de sensibilisation enseignent les meilleures pratiques et les comportements les plus sûrs possibles à adopter face au danger grâce aux nombreux moyens et techniques en utilisant les langues locales et nationales (Tshiluba, swahili, lingala, Kikongo et français).

La population de la RDC bénéficie de ces activités depuis 2001, après les différentes guerres sanglantes qui ont secouées le pays. Les groupes cibles incluent les personnes déplacées et/ou les réfugiés ainsi que les retournés, agriculteurs, éleveurs, démobilisés, enseignants, policiers, militaires et autres personnes ciblées avec toutefois une attention particulière portée aux femmes et aux enfants qui sont en même temps des vecteurs privilégiés dans cette éducation. Les enfants qu'ils soient scolarisés ou non absorbent le message et le véhiculent aussi facilement. Un enfant informé sera un adulte conscient.

Les équipes se rendent dans les localités et villages pour sensibiliser la population. Les actions de sensibilisation et éducation menées par les opérateurs de l'ERM en RDC ciblent les communautés en zones touchées. Cependant, vue la complexité de la question et vue la nouvelle vision stratégique, les activités sont menées aujourd'hui à l'endroit d'autres personnes qui ne résident pas dans les zones suspectes, mais qui sont des groupes à risque du fait de leur fréquentation dans les zones touchées (personnels des ONG et agences des Nations Unies et soldats de la Paix, ONG de développement, etc.

A ce jour, les efforts fournis nous révèlent la sensibilisation et l'éducation de plus 3.170.118 personnes qui ont été sensibilisées à travers plus de 28.398 Séances de sensibilisation entre 2001 à 2013 (Voir tableau 17).

En matière de formation, 282 enseignants de niveau primaire ont été formés en ERM et ont intégré les notions sur les risques des mines à la suite des matières enseignées à l'école primaire. Plus de 10.800 enfants ont été formés (filles et garçons).

En ce qui concerne le développement et la distribution des outils de sensibilisation, 73.500 outils de sensibilisation composés des affiches, dépliants, livrets pour enfants, ont été reproduits en différentes langues nationales et distribués dans les communautés, les écoles, les camps des réfugiés et des déplacés de guerre.

5.3.2. Utilisation de Marquage

Toutes les 130 zones identifiées lors des enquêtes représentant plus ou moins 1.382.292 m² ont été marqués à travers le territoire national conformément au tableau 13 énoncé ci-dessus.

Les méthodes de marquage ont été certifiées par le programme à travers la norme nationale congolaise en la matière et l'exécution sur terrain s'effectue selon qu'il s'agit des habitudes et des milieux des populations locales (Voir Photo 1, 2 et 3 pour illustration).

5.4. Efforts entrepris pour améliorer la coordination, la gestion de l'information et l'assurance qualité

5.4.1. Efforts entrepris pour améliorer la coordination

Consciente de ses obligations envers la convention en tant qu'Etat-partie, la RDC a traduit la volonté par la prise des mesures d'application nationales consignées dans la loi n°11/007 du 09 juillet 2011 portant mis en œuvre de la Convention sur l'Interdiction de l'Emploi, du Stockage de la production et du transfert des Mines Antipersonnel et sur leur destruction en RDC.

Cette loi met en place une Commission nationale de Lutte Antimines composée de quatre Ministères à savoir :

- a. Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières ;
- b. Défense Nationale et Anciens Combattants ;
- c. Santé publique ;
- d. Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale.

En plus de la Commission Nationale précitée, cette loi met aussi en place le Centre Congolais de Lutte Antimines, CCLAM en sigle, qui est le point central pour la coordination des activités de Lutte Antimines sur le territoire national.

Un plan stratégique national 2012-2016 sur la Lutte contre les Mines Antipersonnel et les REG a été adopté assorti d'un plan de travail pluriannuel et d'un plan de transition avec le Centre de Coordination des Nations Unies de Lutte Antimines en RDC à l'horizon 2014.

Par Décret numéro 01/44 du 14 décembre 2011 du Premier Ministre, délibéré en Conseil des Ministres, un Comité National du Désarmement et de la Sécurité Internationale a été créé avec, entre autres, comme mission de suivre la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel par les organes et/ou services techniques concernés.

24 Normes Nationales congolaises de l'Action Contre les Mines ont été développées avec l'appui technique du CIDHG. Une norme de plus relative à la remise à disposition de terre est en cours de développement.

La tenue régulière des réunions trimestrielles de coordination des opérateurs de l'Action Antimines en RDC.

La réorganisation du système d'accréditation des opérateurs par la mise en place de deux Commissions dont l'une du niveau essentiellement opérationnelle pour les accréditations provisoires et la seconde au niveau le plus élevé de management pour les accréditations définitives avec la participation de toutes es parties prenantes étatiques de l'autorité nationale.

5.4.2. Efforts entrepris pour améliorer la gestion de l'Information

La plupart d'informations transmises par les opérateurs, à l'organe de coordination avant et au cours des années 2004, 2005,2006 n'étaient pas fournies aux formats/supports requis IMSMA. Ce qui n'a pas rendu facile le travail de la section IMSMA et la cellule des opérations.

A. De la Révision et Nettoyage de la base des données :

La méthode appliquée pour le nettoyage consistait à :

A.1. Collecte désordonnée des informations

Historiquement, un large panel d'organisations nationales s'est impliqué dans la lutte Antimines pour collecter des données sur des zones suspectes et exécuter des activités d'éducation aux risques des mines. Ces organisations sont: BADU, ADIC, ADDIHAC, SYLAM, Tosalisana, Humanitas-Ubangi, CPP, CIDI.

Dans cet ordre d'idées, l'Armée Nationale Congolaise, le Ministère de la Défense Nationale, l'Etat-major, le Gouvernement, les Notabilités, etc, ont aussi fourni des informations. Toutes ces actions n'ont pas toujours été effectuées par des personnes disposant de qualifications adéquates et ont donné lieu à de nombreux problèmes liés au rapportage des informations. Nombreux sont les informateurs qui

ne pouvaient faire la différence entre les zones contaminées par les mines et celles affectées par des REG.

Il y eu aussi de nombreuses confusions sur les zones rapportées elles-mêmes; certaines ont fait l'objet de plusieurs rapports, créant ainsi une importante redondance dans l'information enregistrée.

Les partenaires ne sachant pas ce que les autres avaient déjà renseigné, les mêmes zones ont été renseignées plusieurs fois par plusieurs organisations.

Lorsque les organisations internationales sont arrivées (HIB, FSD, DCA, MAG), elles ont de nouveau investigué certaines de ces mêmes zones suspectes. Il est aussi arrivé que des zones déminées n'aient pas été rapportées à la base des données.

Toutes ces données ayant été envoyées et centralisées dans la base de données IMSMA qui a, de ce fait, inclus de nombreux doublons, des informations redondantes, voire erronées. A ces difficultés se sont ajoutées l'absence totale de cartes relatives aux poses de mines, l'immensité du pays, la précarité des voies de communication et des moyens de transports ainsi que l'insécurité qui persistait dans certaines régions du pays, en particulier dans l'Est et le Nord-est.

Pour améliorer la qualité de l'information disponible, le programme s'est engagé sur une double voie à savoir : le **nettoyage de la base de données et le processus d'enquêtes GMAS et GMAA**.

Le programme a tout d'abord effectué une évaluation de sa base de données IMSMA durant l'année 2009. Suite à cette évaluation, les conclusions suivantes ont été tirées:

- Plus de 3.000 rapports d'opérations n'avaient pas été saisis dans la base de données ;
- En raison d'un contrôle qualité limitée, la plupart des informations recueillies par les diverses organisations n'ont pas été correctement enregistrées dans la base de données. Par exemple, les zones contaminées par des restes explosifs de guerre (REG) ont été enregistrés comme des zones minées ;
- La majorité de ces zones dangereuses qui avaient été dépolluées n'a pas été enregistrée dans la base de données.

Afin de rétablir la qualité de l'information, il a été décidé d'effectuer un « nettoyage » de la base de données pour éliminer les informations considérées comme erronées ainsi que les doublons et obtenir une estimation plus correcte du nombre et de la localisation des zones dangereuses et des zones suspectes contaminées par mines antipersonnel (MAP). Ce travail fut effectué durant l'année 2010.

C'est donc avec la contribution active des opérateurs que l'estimation de 82 zones considérées comme contaminées par les mines et représentant 14.13 km² a été effectuée.

Un plan complet a été mise en place pour mener un nettoyage de la base de données au cours de l'année 2010. Le plan a été mis en œuvre en ces deux phases suivantes:

Première Phase: Recrutement du personnel IMSMA et nettoyage de la base de données.

Pendant la première phase de nettoyage de la base de données, le travail s'est focalisé de la manière suivante:

Afin de faire face à cette situation d'une manière appropriée, le personnel ci-après a été recruté: 1 x IMSMA officier ; 6 x Opérateurs de Saisies pour 6 mois ; 1 x conseiller IMSMA (contribution gratuite de MSB).

L'équipe a conduit les activités suivantes:

De Janvier à Mars 2010 : une analyse complète des données enregistrées avec comme conséquence, des nombreuses données étaient fausses ou avaient été mal enregistrées ;

Trouver les rapports d'étude de validation qui sont dans les versions papiers ou électroniques, les trier, puis les valider, et les affecter à leurs zones dangereuses respectives afin de les fermer ;

D'Avril à Août 2010, début des opérations de fermeture des zones dangereuses qui ont déjà été nettoyées et dont les rapports de validation étaient disponibles.

De plus, la section de gestion de l'information a également enregistré plus de 3,500 rapports dans la base de données. Il en a résulté la fermeture de plus de 200 Zones Dangereuses dont 50 considérés comme minées. La surface contaminée a été réduite d'environ 240 km².

Lors de cette opération, il a également été pris en compte les changements générés par l'étude générale de l'action contre les mines (GMAS). En plus de la fermeture de ces zones dangereuses, des nouvelles zones qui ont été nouvellement signalées ont été enregistrées dans la base de données.

Deuxième Phase: Vérification des informations avec les opérateurs et confirmation des Zones Dangereuses pendant les opérations d'enquêtes.

Après le nettoyage de la base de données, les informations ont été classées par province et par territoire et ont été envoyées à tous les opérateurs de l'action Antimines pour vérification.

Pendant cette phase, les équipes d'enquête ont été également chargées de confirmer le statut des zones dangereuses. Les conclusions de cette phase sont les suivantes :

- a. Tous les opérateurs de l'action Antimines ont fait des évaluations des informations fournies en comparaison avec les informations disponibles dans leurs dossiers et ils ont vérifié les zones dangereuses, une à une ;
- b. Ils ont demandé à leurs équipes de vérifier toutes ces informations et de confirmer la contamination ou non par Mines antipersonnel ;
- c. En conséquence, les organisations ont fourni certains rapports d'étude de validation dont les tâches avaient déjà été traitées, mais ces rapports n'ont pas été reçus/saisis dans la base de données ;
- d. Avec l'aide des opérations d'enquête, la plupart des zones dangereuses ont été annulés, car elles n'existent plus ;
- e. Les opérateurs ont également fourni des justifications pour les zones dangereuses qui n'existent plus ;
- f. La section IMSMA a enregistré toutes ces informations dans la base de données et par conséquent la plupart des zones dangereuses ont été fermées.

Pour conclure le processus de nettoyage de la base de données, une réunion des opérations avec tous les opérateurs de déminage a eu lieu à Goma en août 2010.

Pendant la réunion, le résultat du processus de nettoyage de la base de données a été examiné et il a été décidé que, sur toutes les zones dangereuses enregistrées dans IMSMA (904 zones), seulement 82 devraient être des zones soupçonnées ou confirmées contaminées par mines antipersonnel (ZSD et ZDC). Le reste des zones dangereuses doit être des zones des restes explosifs de guerre (REG).

A.2. Renforcement des capacités nationales en gestion de l'Information

En prévision de la mise en œuvre du plan de transition, le programme a réussi à former, avec l'appui du CIDHG, son chef de Département au Mozambique. Une équipe de 6 officiers de gestion d'informations a été renforcée en capacité à la fois par NPA et UNMACC.

5.4.3. Efforts entrepris pour améliorer l'assurance qualité

La RDC s'est appuyée sur les Normes Nationales et Internationales de l'Action Antimines pour remettre les terres à disposition de populations aussi bien pour les opérations de déminage. Il existe un service de contrôle de qualité qui, au-delà de l'Accréditation reconnue aux organisations compétentes en matière de déminage, est chargé de la validation des terres déminées.

De manière conjointe, l'UNMACC et le CCLAM ont mis en place une politique de proximité qui a résulté de la répartition de l'étendue de la RDC en bureaux régionaux opérationnels chargés principalement de la gestion de l'Assurance-qualité sur le terrain auprès des opérateurs. A ce jour, on en compte cinq.

Ce service envoie une équipe sur le terrain pour contrôler des zones déminées, en fonction des rapports de production et aussi sur proposition des opérateurs, à l'approche d'achèvement des travaux de déminage.

Une fois sur le terrain, l'équipe procède au contrôle de la zone, en présence de l'opérateur et remplit le document de contrôle. Si le contrôle satisfait aux normes, le travail est accepté et l'opérateur est déchargé ; au cas contraire, l'opérateur sera tenu de revenir sur la zone pour la représenter ultérieurement à un nouveau contrôle.

A la suite de toutes ces étapes, l'équipe mixte des Chargés des Opérations respectivement du CCLAM et de l'UNMACC descendent sur le terrain pour une dernière certification du travail réalisé.

En fonction des priorités, de l'urgence et de la disponibilité des terres d'une communauté à une autre, il est procédé à la remise à disposition des terres en totalité (zone complète) ou en partie aux autorités locales.

Les méthodes d'assurance-qualité sont menées à deux niveaux et consistent généralement en l'Examen et en la validation des procédures opérationnelles permanentes qui doivent obligatoirement s'inspirer des Normes Nationales Congolaises d'Action Antimines :

Assurance-qualité : confirme que les pratiques de gestion et les procédures opérationnelles de dépollution, enquêtes, etc, sont appropriées et satisfont efficacement en toute sécurité aux exigences définies.

Contrôle-qualité : Confirme la satisfaction des exigences en matière de qualité. L'opération cible la qualité du produit fini (terrain déminé par ex).

En somme, les méthodes et les normes de contrôle et d'assurance qualité s'intéressent à la fois à la gestion efficiente et sécurisante des opérations tant sur le plan de la documentation que sur le plan des activités de terrain.

Par ailleurs, le programme national a initié la Formation des techniciens EOD à l'Ecole de Formation en Déminage de Merdaal en Belgique et au Centre de Perfectionnement aux Actions post conflictuelles de Déminage et de Dépollution de Ouidah au Bénin où six Inspecteurs Qualités des FARDC détachés ont été valablement mis à niveau. Ces derniers ont exécuté avec succès le stage d'Inspecteur Qualité de manière tournante sur les Cinq Bureaux régionaux.

5.5. Implication humanitaire, économique, sociale et environnementale du déminage de 2011 à 2013

L'existence de ces zones soupçonnées minées dans le pays a eu un impact socio-économique très négatif vis-à-vis de la population congolaise, notamment en ce qui concerne la victimisation de cette dernière.

Plusieurs victimes enregistrées depuis 1964 à ce jour, détaillées conformément aux tableaux numéros 18, 19, 20 et 21.

5.5.1. Implications Humanitaires

Les implications humanitaires, sociales, économiques et environnementales sont énormes et considérables surtout dans les parties Nord-Est du Katanga, à Kisangani (province Orientale), les territoires Dimbelenge et Dekese (province du Kasai-Occidental), la partie Nord de la province du Maniema, la partie Nord de la Province du Nord Kivu, la partie Sud-Est de l'Equateur, etc, où la présence avérée des mines AP constitue encore un obstacle majeur à la relance des activités agricoles et économiques dans les communautés plus touchées. L'étude sur l'impact des mines fait état des personnes qui vivent quotidiennement sous la menace que représente la contamination par mines AP, dans leur environnement immédiat.

A ce nombre de personnes, il faut rajouter les réfugiés et les déplacés. La RDC en partenariat avec le HCR, continue à traiter de la question relative au retour des réfugiés Congolais encore basés en Tanzanie, en Zambie, au Burundi, en République du Congo, en République Centrafricaine, au Malawi, etc. Il en est de même de l'épineuse question des nombreux déplacés internes repartis à travers le territoire national avec une forte concentration à l'Est du pays dont le retour est en cours d'organisation dans l'ancienne partie occupée par le Mouvement rebelle M23.

Par-delà, faut-il souligner qu'à ce jour, plus de 2516 victimes des mines et REG, qui n'ont jamais reçu une assistance adéquate, pour la plupart, ont été identifiés à travers le territoire national. Il va sans dire donc que le sort de leurs dépendants et des victimes non encore identifiés suite à l'inaccessibilité de certaines contrées du pays et à l'immensité serait encore sombre.

5.5.2. Implications sociales, économiques et environnementales

Alors que les incidences physiques, psychologiques et sociales dues aux mines en RDC ne sont pas aussi négligeables quand les survivants de mines, autrefois physiquement valides sont à ce jour considérés moins utiles à la société à cause de l'invalidité leur imposée par cette arme cachée qui pérennise la guerre, les incidences économiques font état de manque à gagner tant au sein de ménages victimes de mines qu'au sein des communautés locales affectées par le fait d'abandon des terrains autrefois exploités à des fins agro-pastorales, exploitation minière, etc, pendant que les responsables ne peuvent plus travailler (morts ou blessés par mines AP) pour générer des bénéfices aux familles.

Ce phénomène entraîne la réduction de l'autosuffisance alimentaire et la réduction du Produit Intérieur Brut du pays. Par conséquent, cela contribue au renforcement de la pauvreté et de la misère de la population dans les communautés affectées, par blocage de la mobilité des personnes et de leurs biens en ce compris les échanges commerciaux et partant du flux économique aussi bien dans les communautés touchées que dans les localités avoisinantes.

Ainsi, les motivations en sus de l'importance accordée à cette demande d'extension au regard des implications humanitaires, sociales, économiques et environnementales s'articulent autour de :

6. La protection des vies humaines /populations civiles innocentes, dont la Sécurité est menacée par la présence avérée ou soupçonnée des mine Antipersonnel ;
7. La sécurisation des retours de populations réfugiées et déplacées ;
8. La dépollution des terres arables devant permettre la relance des activités agricoles pour le développement socio-économique tant au niveau de communautés locales qu'au niveau national ;
9. La sécurisation de l'accès des agences humanitaires tant Onusiennes que non Onusiennes dans les zones d'intervention vers les populations locales affectées et autres catégories de populations vulnérables ;
10. La sécurisation de l'accès des populations aux voies de communication (Routes primaires, secondaires, sentiers...).

5.6. Nature et étendue du travail restant à faire : aspects qualitatif et quantitatif

A la suite du GMAS et GMAA, les données enregistrées dans la base des données répertorient 76 zones minées pour une surface totale de 1,4 million de m² avec une surface moyenne de 18.582 m² par zone. Le cumul des données du Système national de Gestion de l'Information de Lutte Anti-Mines avec les nouvelles données collectées pendant l'enquête identifient une contamination totale au niveau national de 130 zones minées pour une surface estimée à 1,8 million de m² l'équivalent plus ou moins 182 ha . La surface moyenne de ces 130 zones est de 14.025 m² (Voir tableau 22 et 23).

NB : ce résultat n'a pas tenu compte des Territoires d'ARU et Dungu en Province Orientale qui étaient soupçonnés d'être contaminés par Mines Antipersonnel et dans lesquels l'enquête nationale n'a pas été effectuée de suite de l'insécurité due à la présence des éléments armés rebelles ougandais de la LRA et aux affrontements entre ces derniers et les FARDC.

En conséquence, hors mis cette partie du territoire national qui n'a pas été visitée par les enquêteurs, nous pouvons à ce jour présenter la contamination de la République Démocratique du Congo à travers la carte n°6 présentée plus haut.

En conclusion, deux grandes étapes essentielles seront mises en œuvre en termes de travail restant à faire dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 5 de la Convention sur l'interdiction des Mines Antipersonnel en République Démocratique du Congo. Il s'agit :

1. De mener les enquêtes techniques et de déminer les 130 zones identifiées ;
2. De mener les enquêtes non techniques et techniques ainsi que le déminage et/ou la remise à disposition de terre dans les Territoires d'ARU et de Dungu en Province orientale ;

5.7. Durée proposé de prolongation et justification

5.7.1. Durée proposée

La durée proposée est de 6 ans soit :

Date d'entrée en vigueur	1^{er} Novembre 2002
Date de dix ans après l'entrée en vigueur	1er Novembre 2012
Fin de la période prévue de prolongation intérimaire et début de la nouvelle prolongation	1er Janvier 2015
Fin de la période de prolongation proposée	31 décembre 2020

5.7.2. Justification

La RDC se trouve dans l'obligation de demander une extension de 6 (six) ans pour plusieurs raisons. Comme énoncé ci-dessus, deux étapes essentielles devront guider cette période à savoir rechercher et réunir les moyens nécessaires pour procéder aux enquêtes techniques et au déminage de 130 zones identifiées à travers le territoire national d'une part ; et d'autre part, cette même période devra servir pour la recherche du moyen susceptible de permettre au pays de finaliser l'évaluation ou l'enquête dans les Territoires d'ARU et de Dungu en Province Orientale ainsi que le déminage proprement dit.

Dans toutes ces zones, les facteurs ci-dessous constituent, entre autres, des mobiles de ce délai minimum sollicité :

- a. la situation financière (les fonds liés à la mise en œuvre du plan de travail restant est à rechercher ou à mobiliser) ;
- b. la logistique (les équipements sont à rechercher, l'état des routes et des ponts au niveau des zones à déminer ne sont pas favorables à une exécution urgente du plan de travail) ;
- c. la situation sécuritaire (le déminage dans certaines zones dépend de l'évolution des opérations des FARDC contre les groupes armés) ;
- d. la situation géographique (la végétation dense, climat variable avec des saisons pluvieuses abondantes, etc.)

Du point de vue opérationnelle, en s'appuyant sur l'historique du déminage et en incluant à la fois les capacités opérationnelles et les ressources financières allouées au déminage entre 2009 et 2013, il faudrait, en prenant en compte le même niveau de capacités (mêmes opérateurs avec même rythme de travail sans arrêt) et de ressources, environ 47 mois fermes, c'est à dire plus ou moins 4 ans sans arrêt ou rupture de financement, pour libérer le pays de la contamination par les mines. A cela, comme je l'ai dit ci-haut, ajouter le temps des enquêtes non techniques et techniques dans les territoires d'ARU et de Dungen et le Déminage (Voir tableau n°24 relatif aux estimations en nombre des mois de la dépollution).

D'où, Cinq ans et Onze mois paraissent raisonnables au regard de tout ce qui est décrit ci-haut.

5.8. Plan de travail détaillé et budget pour la période d'extension proposée

5.8.1. Plan de travail détaillé

Après avoir collecté les informations nécessaires issues du résultat de l'enquête nationale et le cumul des informations logées dans la base des données, il était utile pour le programme de confronter le résultat global à l'historique du déminage dans le pays pour les dix années précédentes.

Cette confrontation des résultats et des chiffres nous a révélé qu'il est estimé, sur la base des activités de déminage et de réduction de zones réalisées ces 10 dernières années en RDC, qu'au moins 30% des ZSD minées peuvent être réduites après enquête technique. La surface totale à déminer pourrait donc être estimée à environ 1.3 million de m² pour l'ensemble du pays en faisant une extrapolation sur les 1.823.292 m² réellement trouvés dans les conclusions du rapport.

Ainsi, à peu près 500.000 m² ont été mis en brèche, simplifiant ainsi la suite de la planification dans le temps, dans l'espace et sur le plan financier. D'où, les tableaux n°24 précité qui retrace ces estimations à partir desquelles tous nos calculs et toute notre planification se basent.

De ce qui précède, les projections opérationnelles de déminage (en m²) sont établies annuellement à partir de la courbe de tendance décroissante et prévoit l'achèvement des opérations de déminage en fin 2020. La moyenne estimée de ces prévisions annuelles est de 210.000 m² pour une moyenne de ressources financières nécessaires estimées à 3.2 millions de dollars américains par an comme vous allez le constatez dans les détails ci-dessous en rapport avec les finances (Voir Graphique n°6 relatif à l'historique des surfaces déminées en m² et courbe de tendance et le tableaux 25 et 26 respectivement relatifs aux estimations des surfaces à déminer et aux projections opérationnelles).

Chaque année, il y aura deux types de travail à réaliser. Il s'agit essentiellement des enquêtes techniques et du déminage proprement dit selon le rythme fixé dans le respect des priorités nationales. Quant à la répartition du travail par Province, une planification est faite en fonction des opérateurs sur le terrain. La couverture nationale est assurée à travers la répartition respective des opérateurs dans des zones géographiques qui englobent les Provinces congolaises dans une cartographie qui représente l'ensemble du territoire national.

5.8.2. Capacités : Institutions, ressources humaines et matérielles

5.8.2.1. Institutions ou structures

Les structures ci-dessous représentent les structures qui vont concourir à la mise en œuvre du plan sus détaillé :

1. **Le Centre Congolais de lutte Antimines, CCLAM en sigle**, mis en place en vertu de la loi n°11/007 du 09 juillet 2011 relative à la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des Mines Antipersonnel, qui représente le gouvernement congolais.

Le CCLAM dispose d'une équipe de coordination qui est chargée de coordonner, planifier et suivre toutes les activités de la lutte Antimines en RDC y compris l'accréditation des opérateurs.

Il dispose aussi d'une équipe d'Inspecteurs Qualité formée au CPADD du Bénin et d'une équipe chargée de la coordination du système de gestion de l'Information dont le chef d'équipe a été formé avec le concours du CIDHG au Mozambique.

Plusieurs équipes de techniciens EOD 1, 2 et 3 issus des FARDC ont été formées par le programme au Centre MERDAAL de Belgique et au CPADD du Bénin qui conduisent les équipes des démineurs des FRDC et de la PNC formées par le concours des Opérateurs ouvrant en RDC.

2. **L'UNMAS/RDC**, qui aura pour rôles:

- Appuyer la mission des Nations Unies en RDC(MONUSCO) ;
- Accompagner le Gouvernement congolais dans la Coordination des activités de l'Action contre les mines, notamment la gestion qualité et la gestion de la base des données, sans oublier la mobilisation des ressources ;
- Accompagner le CCLAM à travers le Renforcement des capacités ;

3. Les Opérateurs nationaux et internationaux

Cette catégorie est constituée des Organisations non gouvernementales nationales et internationales ainsi que les sociétés commerciales qui font le déminage, l'éducation au risque et l'assistance aux victimes.

Les Organisations internationales font du déminage et le pays en compte aujourd'hui cinq à savoir, MAG, NPA, HI, DCA, MTI, etc.

Une Société commerciale est aussi à l'œuvre sous l'égide des Nations Unies à savoir MECHEM.

Les Organisations nationales s'occupent principalement des enquêtes non techniques, de l'Education au risque et de l'Assistance aux victimes. Il agit notamment de : CCIM, SYLAM, ANASDIV, MDI, MDK, SLAMES, BADU, ADIC, Nouvelle Alerte, Toaslisana, Première Alerte, AFRILAM, ECC-MERU, NEDEX, CRRDC, Humanitas Ubangi, etc.

En outre, la République Démocratique du Congo compte s'appuyer sur les capacités des opérateurs de la Lutte Antimines présents au pays et entend impliquer davantage les éléments issus des FARDC et de la PNC, spécifiquement ceux du corps de génie militaire qui sont détachés et recyclés pour le déminage humanitaire. Ces derniers sont en même temps préparés pour la gestion de la contamination résiduelle du pays par les REG (Voir tableau n°27 sur la contamination résiduelle).

La Lutte Antimines faisant partie de la Protection civile en RDC, elle est une compétence concurrente avec les Provinces congolaises dans le cadre de la mise en œuvre de la Décentralisation prévue au point 14, article 203 de la Constitution congolaise du 18 février 2006. A ce titre, le programme national implique déjà les Gouvernements provinciaux dans la lutte et va s'appuyer aussi aux structures décentralisées de gestion des risques, notamment dans la sensibilisation de la population.

5.8.2.2. Modifications attendues

- Renforcement des capacités du Centre congolais de Lutte Antimines (coordination, contrôle et gestion qualité, gestion de l'information, etc) et achèvement effectif de la période de transition avec le Centre de Coordination de Lutte Antimines des nations unies dont le délai buttoir est prévu pour fin 2014 ;

- Renforcement et consolidation du partenariat entre les ONG internationales et nationales ;
- Révision du plan stratégique national de Lutte Antimines 2012-2016 et son plan pluriannuel de travail ;
- Révision des normes nationales congolaises de lutte Antimines et finalisation de la norme nationale relative à la remise à disposition des terres.

5.8.3. Budget pour la période d'extension

Les estimations du coût de déminage manuel se situe entre 14.50\$/m² et 18.50\$/m² en RDC. Les estimations du coût de déminage manuel appuyé par des moyens mécaniques, se situe entre 2.50\$/m² et 5.00\$/m² en RDC. Ces coûts sont estimés sur la base des activités et de l'analyse des coûts de projets de déminage (manuel et combiné) mis en œuvre à partir de la seconde moitié de l'année 2013. L'analyse des coûts intègre les résultats et les estimations des études réalisées en étroite collaboration avec les experts du CIDHG⁶.

Le ratio représente la proportion entre les activités de déminage uniquement manuel en raison de 90% et celles du déminage combiné à titre de 10% projetées pour les opérations de dépollution à venir. Cette estimation s'appuie sur les opérations de dépollution récemment réalisées, sur la nature du terrain, sur le type et la densité de la végétation. Le coût moyen pondéré, en utilisant le ratio comme coefficient, est estimé à 15.23\$/m² et est utilisé pour les projections financières de dépollution (Voir Tableau n°28).

De manière concrète, le coût estimé du déminage par m² en RDC couvre les principales dépenses liées au personnel, aux équipements, au transport, à la supervision, etc. Par ailleurs, il faudra noter que les dépenses de coordination constituent un coût supplémentaire.

Le coût global de la dépollution des 130 ZSD minées pour 1.3 millions de m² et de l'enquête des territoires d'ARU et de Dungu s'élève à environ **20 millions de dollars américains** en raison de 19.431.730 dollars américains pour la dépollution (Voir tableau n°29) et 568.270 dollars américains pour l'enquête des territoires précités.

Les deux Territoires précités non enquêtés (ARU et DUNGU) nécessitent plus de 500.000 dollars américains pour l'enquête et une projection pour le déminage des zones minées y afférentes. Ces estimations ont tenu compte des résultats des récentes enquêtes réalisées sur le reste du territoire en intégrant tous les facteurs liés à la spécificité de la Province orientale. D'où, la différence de 568.270 \$US sur les 20 millions serviront à cette cause noble.

⁶ A study of manual mine clearance – Chapitre 5: Manual mine clearance costings and sensitivity analysis.

Sur la base de l'échantillon des surfaces déminées entre 2009 et 2013, on observe une courbe de tendance décroissante des activités de déminage. Les activités de dépollution ont régulièrement diminuées, ces quatre dernières années, suite à un financement des opérations de dépollution en constante diminution (Voir Graphique n°7 sur les projections opérationnelles).

En tout et pour tout, la RDC a besoin de 20 millions de dollars américains pour faire face à l'ensemble de la problématique restante. La ventilation de ces fonds est consignée au (tableau 30 relatif aux projections opérationnelles et financières).

Comme vous le constatez au tableau 30 ci-dessus, les projections des surfaces descendent avec les années. Les raisons sont simples du fait que notre programme, de par l'expérience des opérations des années précédentes, a privilégié quelques priorités nationales liées essentiellement à la taille et la nature des zones, au niveau de viabilité des zones (Ouvertures des routes, libérations des infrastructures sociales, l'agriculture, les habitations, etc), bref, la tendance est de partir des zones plus dures et plus coûteuses aux zones plus faciles et moins coûteuses.

Quant à la contribution nationale, le Gouvernement congolais a pris l'engagement de consacrer dans son budget national au chapitre 25040 et ce, chaque année, près de 579.831.000 FC, soit plus ou moins 623.474.19 dollars américains. Ces fonds sont principalement orientés au fonctionnement du programme, notamment à la couverture des dépenses de coordination et de supervision de ce dernier.

En termes de stratégie de mobilisation des ressources, la RDC compte sur quatre moyens à savoir :

- a. Le plaidoyer auprès du Gouvernement pour l'encourager à accroître la ligne budgétaire et diversifier la contribution étatique vers les aspects opérationnels;
- b. L'organisation des réunions trimestrielles de mobilisation des ressources au pays en étroite collaboration avec UNMAS/RDC pour mobiliser et maintenir l'appui des bailleurs ;
- c. L'organisation des panels sur la RDC au niveau international en marge des réunions et/ou conférences internationales en étroite collaboration avec l'UNMAS/RDC pour obtenir l'appui des bailleurs des fonds ;
- d. L'accompagnement des Opérateurs Internationaux et nationaux présents au pays dans la mobilisation des ressources auprès de leurs bailleurs traditionnels ;

6. Conclusion

La République Démocratique du Congo a reçu 26 mois d'extension intérimaire pour clarifier la situation de la pollution de son territoire par les Mines Antipersonnel. Cette période devait s'étendre du 02 novembre 2012 au 1^{er} janvier 2015. En février 2014, soit 15 mois après, une enquête nationale de contamination par mines Antipersonnel combinée aux Sous Munitions a été réalisée avec comme résultat 130 zones minées pour une surface de 1.8 millions de m².

Deux Territoires à savoir ARU et Dungu en Province Orientale n'ont pas été enquêtés suite à l'insécurité.

Le plan de travail détaillé a été conçu à raison de besoins de déminage encore ressentis sur le sol congolais au regard des incidences humanitaires, socio-économiques et environnementales dues à la présence des mines AP. Le coût de ce déminage et de l'enquête dans la partie non visitée s'évalue à environ 20 millions de dollars américains, soit 19.431.730 \$US pour le déminage et 568.270 \$US pour la finalisation de l'enquête dans les deux Territoires précités, sommes à mobiliser pour la finalisation du déminage au plus tard décembre 2020.

A ce jour, au regard des circonstances ayant empêché la RDC d'atteindre la conformité dans le respect du traité d'Ottawa nous pouvons citer entre autres, les enquêtes incomplètes et non systématiques, les informations peu fiables marquées par la surestimation en nombre et dimensions des zones soupçonnées et/ou avérées minées, l'imprécision et exagération quant à la nature de la contamination par mines AP ; le pays a trouvé une bonne partie des réponses à ces questions et est donc dans l'obligation de demander une extension de 6 (six) ans, pour lui permettre de déminer le Territoire national afin de satisfaire efficacement à la résolution d'une problématique aujourd'hui connue.

Une fois accordée, une telle prolongation permettrait à la République Démocratique du Congo de répondre aux obligations de l'article 5 de la Convention sur l'interdiction des Mines Antipersonnel et de promouvoir le développement socio-économique des populations ainsi que de contribuer à la reconstruction du pays dans les zones qui auront été déminées et mises à la disposition des populations pour exploitation.

La mise en œuvre du plan décrit dans le présent travail repose sur l'hypothèse selon laquelle les capacités et ressources actuellement disponibles ne diminuent pas mais augmentent au cours de la période sollicitée, permettant ainsi la création des unités supplémentaires de déminage parce que toute diminution en nombres d'unités des équipes affecterait directement le rythme de rendement sur le terrain, au regard de la superficie du pays et considérations connexes telles que détaillées ci-haut dans le document.

Par ailleurs, il convient de noter que toutes les équipes sur le terrain ne sauraient pas justifier la performance du résultat escompté pendant la période de prolongation, si leurs équipes, leurs équipements ou leurs financements sont diminués, réduits ou retirés. Par contre, l'étendue du pays et les défis y afférents nécessitent une augmentation en ressources en général que la RDC sollicite auprès des bailleurs des fonds et ce, conformément à la Convention sous analyse.

7. Annexes

7.1. Liste des tableaux, graphiques et Cartes

7.1.1. Liste des tableaux

Tableau 1 : Contamination au départ de 182 zones

Année	ZCD ou ZSD enregistrées depuis 2001		ZCD ou ZSD traitées		ZCD ou ZSD à traiter	
	Mines	REG	Mines	REG	Mines	REG
2001	0	0	0	0	0	0
2002	182	41	13	8	169	33
Total	182	41	13	8	169	33

Tableau 2 : Liste de 82 zones après nettoyage de la base des données

Province	District	Ville	Longitude	Latitude	IMSMA ID	m ²	ZSD/ZDC
Bas-Congo	Boma	Lindu	12.42237778	-5.763649077	1595	34,654	ZSD
Equateur	Equateur	Bombongo	18.35	1.3666	1399	785,398	ZSD
Equateur	Nord-Ubangi	Tudu	21.05	4.3	1403	3,927	ZSD
Equateur	Sud-Ubangi	Dongo	18.41203333	2.72485	923	62,832	ZSD
Equateur	Sud-Ubangi	Dongo	18.44468333	2.720616667	928	78,540	ZSD
Equateur	Sud-Ubangi	Dongo	18.47768333	2.714333333	978	81,681	ZSD
Equateur	Sud-Ubangi	Likwangbala	18.40905	2.64925	973	11,781	ZSD
Equateur	Sud-Ubangi	Ngendo	18.33311111	2.502233333	970	19,635	ZSD
Equateur	Sud-Ubangi	Ngendo	18.3343	2.50255	940	1,257	ZSD
Equateur	Sud-Ubangi	Libenge Centre	18.62931	3.64556	171-1	16,000	ZSD
Equateur	Sud-Ubangi	Libenge Centre	18.62837	3.64468	171-2	750	ZSD
Equateur	Nord-Ubangi	Bofulafu	20.77406	3.55552	180-1	120,000	ZSD
Equateur	Tshuapa	Cité Ikela	23.36838889	-1.05075	1657	393	ZSD
Equateur	Tshuapa	Ikela	23.2666	-1.1833	264	50,000	ZSD
Equateur	Tshuapa	Quartier Lokendu	23.36572222	-1.047555556	1655	550	ZSD
Kasai-Occidental	Lulua	Kaninda	22.97408333	-5.728138889	2329	2,297	ZSD
Kasai-Occidental	Lulua	Kaninda	23.02125	-5.750527778	2330	198	ZSD
Kasai-Occidental	Lulua	Sele	23.05966667	-5.720805556	2327	25,629	ZDC
Kasai-Occidental	Lulua	Sele	23.05966667	-5.720805556	2325	13,544	ZDC
Kasai-Occidental	Lulua	Sele	23.06608333	-5.711527778	2328	49,624	ZDC
Kasai-Occidental	Lulua	Sele	23.07586111	-5.711611111	2326	147	ZSD
Kasai-Occidental	Lulua	Kaboto	29.95	7.45	2332	8,000	ZDC
Katanga	Kolwezi	Kambanga	24.37527778	-10.57658611	2317	6,400	ZDC
Katanga	Lualaba	Dilolo	22.312	-10.62086111	2299	17,371	ZDC
Katanga	Lualaba	Dilolo	22.32072222	-10.63277778	2298	600	ZDC
Katanga	Lualaba	Kasaji	23.17113889	-10.42119444	2318	600	ZDC
Katanga	Tanganika	Kabordboku	27.8332	-5.9835	993	1,963	ZSD
Katanga	Tanganika	Kansamba II	26.43863889	-6.564	1053	56,549	ZSD
Katanga	Tanganika	Kenani	26.81438889	-6.18875	1033	8,247	ZSD
Katanga	Tanganika	Kilembo	26.99194444	-6.374333333	1026	1,257	ZSD
Katanga	Tanganika	Kitanda	26.42622222	-6.591277778	1059	9,817	ZSD
Katanga	Tanganika	Kyalo	26.92377778	-6.303472222	1028	23,562	ZSD
Katanga	Tanganika	Lubandula	29.21983333	-7.251111111	1746	7,854	ZSD
Katanga	Tanganika	Mabilibili	27.72188889	-6.012222222	598	98,175	ZSD

Katanga	Tanganika	Masango	26.41844444	-6.582722222	1054	1,571	ZDC
Katanga	Tanganika	Masango	26.41925	-6.583027778	1056	11,781	ZDC
Katanga	Tanganika	Masango	26.42041667	-6.58175	1024	1,963	ZDC
Katanga	Tanganika	Munekelwa	26.99091667	-6.352638889	1047	35,343	ZDC
Katanga	Tanganika	Munekelwa	26.99102778	-6.357722222	609	6,283	ZSD
Katanga	Tanganika	Munekelwa	26.99102778	-6.357722222	1049	23,562	ZSD
Katanga	Tanganika	Munekelwa	26.99102778	-6.357722222	1050	47,124	ZSD
Katanga	Tanganika	Munekelwa	26.9915	-6.359388889	777	11,781	ZSD
Katanga	Tanganika	Munekelwa	26.99222222	-6.366305556	1051	7,854	ZSD
Katanga	Tanganika	Kakinga	27.04766667	-7.189111111	226-1	2,400,000	ZSD
Katanga	Tanganika	Kaompwa	26.37472222	-6.195305556	58-2	10,000	ZSD
Katanga	Tanganika	Kyankenze	29.41505556	-7.740027778	30-1	400	ZSD
Katanga	Tanganika	Mazani	29.24552778	-7.679194444	31-1	800	ZSD
Katanga	Tanganika	Mbulula	27.45558056	-5.472230556	228-1	400	ZSD
Katanga	Haut-Katanga	Pweto	28.8965	-8.4718	24-8	3,600	ZSD
Maniema	Maniema	Amisi	27.02658333	-1.007	1271	19,635	ZSD
Maniema	Maniema	Bitule	27.03363889	-0.953722222	1273	1,060	ZSD
Maniema	Maniema	Mongele	27.15338889	-1.001861111	1272	19,635	ZSD
Maniema	Maniema	Mukwanyama	26.73952778	-0.837083333	1276	31,416	ZSD
Maniema	Maniema	Obosango	26.8945	-0.877527778	1279	9,425	ZSD
Maniema	Maniema	Okoku	26.8945	-0.877527778	1278	1,178	ZSD
Maniema	Maniema	Omobungo	26.83236111	-0.877527778	1277	7,540	ZSD
Maniema	Maniema	Quartier Mabilanga	26.93475	-0.890194444	1280	9,425	ZSD
Maniema	Maniema	Tingi-Tingi	26.69694444	-0.837083333	1274	11,781	ZSD
Province Orientale	Bas-Uele	Kumu	24.16741667	3.053333333	1356	15,708	ZSD
Province Orientale	Bas-Uele	Titule	25.52458333	3.273111111	1355	7,854	ZSD
Province Orientale	Ituri	Aru	30.84421667	2.863316667	764	471	ZSD
Province Orientale	Ituri	Mwanga	30.22244444	1.646138889	17-3	15,000	ZSD
Province Orientale	Kisangani	Batiambale	25.35818333	0.461133333	257	92,818	ZSD
Province Orientale	Kisangani	Kandangba PK 8	25.2955	0.498777778	1346	60,000	ZSD
Province Orientale	Kisangani	Kisangani	25.2	0.5	259	1,239,574	ZSD
Province Orientale	Kisangani	Kisangani	25.28844444	0.496944444	1347	7,854	ZSD
Province Orientale	Kisangani	Bangboka	25.318778	0.485083	PK 17,2335	5,110,107	ZSD
Province Orientale	Kisangani	Bangboka	25.334083	0.486194	BangbokaVillage,2334	2,638,190	ZSD
Province Orientale	Kisangani	Bangboka	25.317194	0.494306	PK 15	78,358	ZSD
Province Orientale	Tshopo	Babagulu II	25.67727778	0.467083333	1287	1,571	ZSD
Province Orientale	Tshopo	Babaongiye	25.86027778	0.565194444	1289	11,781	ZSD

Province Orientale	Tshopo	Batiabuka	25.58630556	0.467055556	1286	15,708	ZSD
Province Orientale	Tshopo	Batiebombe	25.36338889	0.450527778	1391	176,715	ZSD
Province Orientale	Tshopo	Isangi	24.26825	0.794555556	1397	19,635	ZSD
Province Orientale	Tshopo	Lobolo	23.44577778	0.9055	1337	785	ZSD
Province Orientale	Tshopo	Mosite	25.19869444	0.510694444	1336	785	ZSD
Province Orientale	Tshopo	Uma	25.90058333	0.539166667	1290	7,854	ZSD
Province Orientale	Tshopo	Wanie-Rukula	25.53011111	0.183333333	1275	5,498	ZSD
Sud-Kivu	Sud-Kivu	Kalungu	28.96381111	-2.718511111	1417	785	ZSD
Sud-Kivu	Sud-Kivu	Ngovi	29.13977778	-3.666083333	1422	1,590	ZSD
Sud-Kivu	Sud-Kivu	Ndolo	28.92922222	-5.048055556	256-1	1,800	ZSD
Equateur	Nord-Ubangi	Businga	20.701	3.4683	2333	350,000	ZDC

Tableau 3 : Liste de 133 zones déminées jusqu'en janvier 2011

Année	Surface totale déminée/ dépolluée (m ²)	Surface déminée (m ²)	Nombre des zones déminées
2002	312,583		13
2003	1,134,963		5
2004	664,700		36
2005	459,758		29
2006	722,204		9
2007	420,050		19
2008	557,623		8
2009	2,070,827	984,730	13
2010	1,102,188	265,660	1
Jan-2011	40,585	28,609	0
Total	7,485,481	1,278,699	133

Tableau 4 : 21.396, 9 Km de routes déminées et/ou vérifiées

Année	Routes vérifiées / déminées (km)
2002	0
2003	28.8
2004	170.3
2005	60.6
2006	0.0
2007	0.0
2008	0.0
2009	11,886.3
2010	8,930.9
Jan-11	320.0
Total	21,396.9

Tableau 5: Résultat GMAS et GMAA 2011-2013 : 13 nouvelles zones en plus de 82, 19 Zones traitées et 76 zones restantes

ID de la Zone	Taille (m ²)	statut	Provinces	Districts	Territoires	Long	Lat
DA-1397	19635	Active	Province Orientale	Tshopo	Isangi	24,2683	0,794556
MA-31-1	800	Active	Katanga	Tanganika	Moba	29,2455	-7,67919
DA-2318	600	Active	Katanga	Lualaba	Dilolo	23,1779	-10,4091
DA-2317	6400	Active	Katanga	Kolwezi	Mutshatsha	24,3753	-10,5766
DA-1356	15708	Active	Province Orientale	Bas-Uele	Buta	24,1674	3,053333
DA-1286	15708	Active	Province Orientale	Tshopo	Ubundu	25,5863	0,467056
DA-1403	3927	Active	Equateur	Nord-Ubangi	Gbadolite	21,05	4,3
MA-180-1	120000	Active	Equateur	Nord-Ubangi	Businga	20,774	3,555393
DA-777	11781	Active	Katanga	Tanganika	Kabalo	26,9915	-6,35939
DA-1047	35343	Active	Katanga	Tanganika	Kabalo	26,9909	-6,35264
DA-1049	23562	Active	Katanga	Tanganika	Kabalo	26,991	-6,35772
DA-1050	47124	Active	Katanga	Tanganika	Kabalo	26,991	-6,35772
DA-1051	7854	Active	Katanga	Tanganika	Kabalo	26,9922	-6,36631
DA-1417	785	Active	Sud-Kivu	Sud-Kivu	Kalehe	28,9638	-2,71851
DA-598	98175	Active	Katanga	Tanganika	Nyunzu	27,7219	-6,01222
DA-1355	7854	Active	Province Orientale	Bas-Uele	Bambesa	25,5246	3,273111
DA-1024	1963	Active	Katanga	Tanganika	Kabalo	26,4204	-6,58175
DA-1054	1571	Active	Katanga	Tanganika	Kabalo	26,4184	-6,58272
DA-1056	11781	Active	Katanga	Tanganika	Kabalo	26,4193	-6,58303
DA-973	11781	Active	Equateur	Sud-Ubangi	Kungu	18,4091	2,64925
DA-1337	785	Active	Province Orientale	Tshopo	Yahuma	23,4458	0,9055
DA-1280	9425	Active	Maniema	Maniema	Lubutu	26,9348	-0,89019
DA-1028	23562	Active	Katanga	Tanganika	Kabalo	26,9238	-6,30347
DA-1059	9817	Active	Katanga	Tanganika	Manono	26,4262	-6,59128
DA-923	62832	Active	Equateur	Sud-Ubangi	Kungu	18,412	2,72485
DA-928	78540	Active	Equateur	Sud-Ubangi	Kungu	18,4447	2,720617
DA-1655	550	Active	Equateur	Tshuapa	Ikela	23,3657	-1,04756

DA-1391	176715	Active	Province Orientale	Tshopo	Not assigned to Territory	25,3634	0,450528
DA-264	50000	Active	Equateur	Tshuapa	Ikela	23,2666	-1,1833
DA-1277	7540	Active	Maniema	Maniema	Lubutu	26,8324	-0,87753
DA-1272	19635	Active	Maniema	Maniema	Lubutu	27,1534	-1,00186
DA-1271	19635	Active	Maniema	Maniema	Lubutu	27,0266	-1,007
MA-228-1	400	Active	Katanga	Tanganika	Kongolo	27,4556	-5,47223
DA-1279	9425	Active	Maniema	Maniema	Lubutu	26,8945	-0,87753
DA-1657	393	Active	Equateur	Tshuapa	Ikela	23,3684	-1,05075
DA-1399	785398	Active	Equateur	Equateur	Bolomba	18,35	1,3666
DA-1278	1178	Active	Maniema	Maniema	Lubutu	26,8945	-0,87753
DA-1595	34654	Active	Bas-Congo	Boma	Moanda	12,4224	-5,76365
DA-1289	11781	Active	Province Orientale	Tshopo	Ubundu	25,8603	0,565194
DA-1276	31416	Active	Maniema	Maniema	Lubutu	26,7395	-0,83708
DA-764	471	Active	Province Orientale	Ituri	Aru	30,8442	2,863317
DA-1287	1571	Active	Province Orientale	Tshopo	Ubundu	25,6773	0,467083
DA-1274	11781	Active	Maniema	Maniema	Lubutu	26,6969	-0,83708
DA-2330	198	Active	Kasai-Occidental	Lulua	Dimbelenge	23,0213	-5,75053
MA-24-8	3600	Active	Katanga	Haut-Katanga	Pweto	28,8965	-8,4718
DA-2298	600	Active	Katanga	Lualaba	Dilolo	22,3207	-10,6328
DA-2299	800	Active	Katanga	Lualaba	Dilolo	22,3288	-10,6206
DA-2333	350000	Active	Equateur	Nord-Ubangi	Businga	20,7011	3,468233
MA-17-3	15000	Active	Province Orientale	Ituri	Irumu	30,2224	1,646139
DA-993	1963	Active	Katanga	Tanganika	Nyunzu	27,8332	-5,9835
DA-2327	25643	Active	Kasai-Occidental	Lulua	Luiza	23,0597	-5,72081
DA-2328	10424	Active	Kasai-Occidental	Lulua	Luiza	23,0807	-5,68853
DA-1290	7854	Active	Province Orientale	Tshopo	Ubundu	25,9006	0,539167
MA-58-2	10000	Active	Katanga	Tanganika	Kabalo	26,3747	-6,19576
DA-1026	1257	Active	Katanga	Tanganika	Kabalo	26,9919	-6,37433
MA-256-1	1800	Active	Katanga	Tanganika	Kalemie	28,9292	-5,04806
DA-940	1257	Active	Equateur	Sud-Ubangi	Kungu	18,3343	2,50255

DA-970	19635	Active	Equateur	Sud-Ubangi	Kungu	18,3331	2,502233
MA-171-1	16000	Active	Equateur	Sud-Ubangi	Libenge	18,6299	3,644921
MA-171-2	750	Active	Equateur	Sud-Ubangi	Libenge	18,6284	3,644641
DA-1273	1060	Active	Maniema	Maniema	Lubutu	27,0336	-0,95372
DA-1053	56549	Active	Katanga	Tanganika	Kabalo	26,4386	-6,564
MA-30-1	400	Active	Katanga	Haut-Katanga	Pweto	29,4162	-7,7391
HZ-2586	30000	Nouvelle zone Active	Katanga	Tanganika	Kabalo	26,9671	-6,32925
HZ-2584	20000	Nouvelle zone Active	Katanga	Tanganika	Kabalo	26,9829	-6,32736
HZ-2540		Nouvelle zone Active	Province Orientale	Kisangani	Kisangani	25,5323	0,189667
HZ-2528	20000	Nouvelle zone Active	Province Orientale	Kisangani	Kisangani	25,2132	0,921472
HZ-2385		Nouvelle zone Active	Province Orientale	Tshopo	Ubundu	25,9264	-0,5505
HZ-2400	7760,5877	Nouvelle zone Active	Province Orientale	Tshopo	Ubundu	25,9256	0,549444
HZ-2351	9	Nouvelle zone Active	Kasai-Occidental	Kasai	Dekese	21,6235	-3,79947
HZ-2352	9	Nouvelle zone Active	Kasai-Occidental	Kasai	Dekese	21,5693	-3,86975
HZ-2347	15000	Nouvelle zone Active	Kasai-Occidental	Kasai	Dekese	21,7177	-3,75728
HZ-2394		Nouvelle zone Active	Province Orientale	Ituri	Aru	30,815	3,590222
HZ-2363	138690	Nouvelle zone Active	Kasai-Occidental	Kasai	Dekese	21,7177	-3,75728
HZ-2364	104530	Nouvelle zone Active	Kasai-Occidental	Kasai	Dekese	21,648	-3,69456
HZ-2362	14632	Nouvelle zone Active	Kasai-Occidental	Kasai	Dekese	21,6388	-3,89931
DA-978	81681	Fermée	Equateur	Sud-Ubangi	Kungu	18,4777	2,714333
DA-2329	2283	Fermée	Kasai-Occidental	Lulua	Dimbelenge	22,9741	-5,72814
DA-2325	13551	Fermée	Kasai-Occidental	Lulua	Luiza	23,3348	-5,43149
DA-2326	3783	Fermée	Kasai-Occidental	Lulua	Luiza	23,0875	-5,71847
DA-2332	8000	Fermée	Kasai-Oriental	Tshilenge	Kabeya-Kamwanga	23,149	-5,74438
DA-257	92818	Fermée	Province Orientale	Tshopo	Tshopo	25,3582	0,461133
DA-1346	60000	Fermée	Province Orientale	Kisangani	Kisangani	25,2955	0,498778
DA-259	1239570	Fermée	Province Orientale	Kisangani	Kisangani	25,2	0,5
DA-1347	7854	Fermée	Province Orientale	Kisangani	Kisangani	25,2884	0,496944
DA-2335	3674700	Fermée	Province Orientale	Kisangani	Kisangani	25,3376	0,487444
DA-233		Fermée	Nord-Kivu	Nord-Kivu	Oicha	29,6166	0,85

DA-1336	785	Fermée	Province Orientale	Kisangani	Kisangani	25,1987	0,510694
DA-1275	5498	Fermée	Province Orientale	Tshopo	Ubundu	25,5301	0,183333
DA-1033	8247	Fermée	Katanga	Tanganika	Kabalo	26,8144	-6,18875
DA-1746	7854	Fermée	Katanga	Tanganika	Moba	29,2198	-7,25111
DA-609		Fermée	Katanga	Tanganika	Nyunzu	27,9999	-5,96189
MA-226-1	2400000	Fermée	Katanga	Tanganika	Manono	27,0477	-7,18911
HZ-2341	295251	Fermée	Province Orientale	Kisangani	Kisangani	25,3334	-0,48975
DA-1422	1590	Fermée	Sud-Kivu	Sud-Kivu	Fizi	29,1398	-3,66608

Tableau 6 : Villages et zones enquêtes par province

Province	Nbre Villages enquêtés	Nbre Zones enquêtées
Equateur	144	147
Kasaï Occidental	13	13
Kasaï Oriental	7	7
Katanga	80	80
Maniema	53	53
Nord Kivu	21	27
Province Orientale	53	54
Sud Kivu	19	22
Total	390	403

Tableau 7 : 54 ZSD et surface identifiées après ENCM par Province

Province	Zones suspectées minées	m 2
Equateur	20	197 931
Kasaï Occidental	7	95 824
Kasaï Oriental	1	420
Katanga	6	55 997
Nord Kivu	8	6 166
Province Orientale	7	54 243
Sud Kivu	5	469
Grand Total	54	411 050

Tableau 8 : 54 ZSD identifiées après ENCM par Province, District, Territoire, Village, localisation et superficie

N°	Province	District	Territoire	Village	Lat	Long	Dimension/m ²
01	Equateur	Nord_Ubangi	Yakoma	Kando	4,096194444	22,17622222	19000
02	Nord_Kivu	Nord_Kivu	Beni	KITEMBO	0,585111111	29,96169444	220
03	Nord_Kivu	Nord_Kivu	Beni	IRANGYO	0,573	29,94258333	504
04	Nord_Kivu	Nord_Kivu	Beni	BULESE	0,575166667	29,96752778	285
05	Nord_Kivu	Nord_Kivu	Beni	BULESE	0,575166667	29,96752778	465
06	Nord_Kivu	Nord_Kivu	Beni	BULESE	0,575166667	29,96752778	1860
07	Nord_Kivu	Nord_Kivu	Beni	BULESE	0,575166667	29,96752778	1250
08	Nord_Kivu	Nord_Kivu	Beni	BULESE	0,575166667	29,96752778	442
09	Nord_Kivu	Nord_Kivu	Beni	BULESE	0,575166667	29,96752778	1140
10	Sud_Kivu	Sud_Kivu	Fizi	NDOLO	-5,042388889	28,89863889	160
11	Sud_Kivu	Sud_Kivu	Fizi	MWANZALULU	-4,424	29,19136111	132
12	Sud_Kivu	Sud_Kivu	Kalehe	Kalehe Centre	-2,109611111	28,92236111	70
13	Sud_Kivu	Sud_Kivu	Kalehe	Kalehe Centre	-2,109444444	28,92325	31
14	Sud_Kivu	Sud_Kivu	Kalehe	Kalehe Centre	-2,109611111	28,92291667	76
15	Province_Orientale	Kisangani	Kisangani	Batiakanga-La Forestière (PK 13)	0,506694444	25,28341667	4800
16	Province_Orientale	Tshopo	Ubundu	Bambundje II (PK 61)	0,187972222	25,53133333	2835
17	Province_Orientale	Tshopo	Ubundu	Batiabombe	0,460138889	25,36108333	10080
18	Province_Orientale	Tshopo	Ubundu	Batiabombe	0,460138889	25,36108333	12303
19	Province_Orientale	Tshopo	Ubundu	Village Batiaboli	0,485472222	25,76138889	19200
20	Equateur	Equateur_1	Bolomba	Eliki/boso aluma	0,61025	19,29644444	2091
21	Equateur	Equateur_1	Bolomba	Boso Mombenga	0,6535	19,31322222	1500
22	Equateur	Equateur_1	Bolomba	Boso Mombenga	0,6535	19,31322222	1500
23	Equateur	Tshuapa	Ikela	Ikolya Bekonzi	-1,126555556	23,42625	14715
24	Equateur	Tshuapa	Ikela	Ikolya Itelenganya	-1,126555556	23,42625	1246
25	Equateur	Tshuapa	Ikela	Ikolya/nyangoasuka	-1,163138889	23,47113889	8000
26	Equateur	Tshuapa	Ikela	ikolya/yasase	-1,161333333	23,46983333	15812
27	Equateur	Tshuapa	Ikela	Q.Itafa	-1,045861111	23,37311111	120
28	Equateur	Tshuapa	Ikela	Q.Itafa/av.loile	-1,047777778	23,37575	32
29	Equateur	Tshuapa	Ikela	Q.Itafa zone III	-1,045861111	23,37311111	1093

30	Equateur	Tshuapa	Ikela	Q.Lokendu	-1,049666667	23,36569444	3514
31	Equateur	Tshuapa	Ikela	Nkulu nkulu	-1,052277778	23,35513889	19194
32	Equateur	Tshuapa	Ikela	Ene Sud/Port Nog.	-1,065111111	23,42686111	33361
33	Equateur	Tshuapa	Ikela	Route Nogueira	-1,032361111	23,41538889	33361
34	Equateur	Tshuapa	Ikela	Sacré Coeur/Cité	-1,039055556	23,37708333	2342
35	Kasai_Occidental	Kasai	Dekese	IPOKA	-3,762277778	21,71830556	1110
36	Kasai_Occidental	Kasai	Dekese	WANDA	-3,863861111	21,69891667	476
37	Kasai_Occidental	Lulua	Demba	Bakua Lusabi	-5,607027778	22,81172222	2550
38	Kasai_Occidental	Lulua	Demba	Bena Kamuanga	-5,669111111	22,73822222	16485
39	Kasai_Occidental	Lulua	Demba	Ntambue Kayembe	-5,733388889	22,77083333	24955
40	Katanga	Tanganika	Kalemie	Pont KIMBI	-5,047972222	28,92927778	156
41	Katanga	Tanganika	Nyunzu	Kabokoboko	-5,983611111	27,83511111	1205
42	Katanga	Tanganika	Nyunzu	Luizi Twikilwe	-6,042916667	27,46052778	1884
43	Katanga	Tanganika	Nyunzu	Nyunzu/Aero	-5,955361111	27,02511111	49824
44	Katanga	Tanganika	Nyunzu	Lweyeye	-5,983416667	28,00661111	32
45	Kasai_Oriental	Kabinda	Kabinda	NTUNTA	-6,129166667	24,41716667	420
46	Equateur	Nord_Ubangi	Yakoma	Bangele	3,733305556	22,29177778	3300
47	Equateur	Nord_Ubangi	Yakoma	Bangele	3,733305556	22,29177778	1000
48	Equateur	Nord_Ubangi	Yakoma	Begia	3,632138889	22,67952778	36000
49	Equateur	Nord_Ubangi	Yakoma	Kongo	3,633666667	22,15344444	750
50	Kasai-Occidental	Kasai	Dekese	Wanda Esombe ya monene	-3,863861111	21,69891667	20263
51	Katanga	Sandoa	Kapanga	IBUNG	-8,058833333	22,47741667	2896
52	Kasai-Occidental	Kasai	Dekese	IPOKA II	-3,762277778	21,71830556	29985
53	Province-Orientale	Ituri	Djugu	Usi	1,79075	30,51941667	5000
54	Province-Orientale	Ituri	Aru	Awupe	3,589055556	30,81319444	25

Tableau 9 : Type de blocage ou impact

Type de blocage	Nbre ZSD	M ²	%
Accès bloqué à l'agriculture	44	389.322	94,7%
Habitation bloquée	3	177	0,0%
Routes/sentiers bloqués	7	21.551	5,2%
Total	54	411.050	100,0%

Tableau 10 : Type de végétation rencontrée

Type de Végétation	Densité de la végétation				Total
	Aucune	Basse	Moyenne	Haute	
Arbre	-	-	3	9	12
Herbe	-	3	9	7	19
Brousse	-	2	5	15	22
Aucune	1	-	-	-	1
Total	1	5	17	31	54

Tableau 11 : Marquage des Zones pendant l'ENCM

Province/District	Nbre ZSD minées	m 2	Nbre ZSD marquage	m 2	%
Equateur	20	197 931	20	197 931	100%
Equateur	3	5 091	3	5 091	100%
Nord Ubangi	5	60 050	5	60 050	100%
Tshuapa	12	132 790	12	132 790	100%
Kasaï Occidental	7	95 824	7	95 824	100%
Kasaï	4	51 834	4	51 834	100%
Lulua	3	43 990	3	43 90	100%
Kasaï Oriental	1	420	1	420	100%
Kabinda	1	420	1	420	100%
Katanga	6	55 997	6	55 997	100%
Sandoa	1	2 896	1	2 896	100%
Tanganyika	5	53 101	5	53 101	100%
Nord Kivu	8	6 166	8	6 166	100%
Nord Kivu	8	6 166	8	6 166	100%
Province Orientale	7	54 243	5	49 218	91%
Ituri	2	5 025	0	0	0%
Kisangani	1	4 800	1	4 800	100%
Tshopo	4	44 418	4	44 418	100%
Sud Kivu	5	469	5	469	100%
Sud Kivu	5	469	5	469	100%
Grand Total	54	411 050	52	406 025	99%

Tableau 12 : Statistique ERM pendant l'ENCM

Province	Homme (18+)	Femme (18+)	Garçon (0-17)	Fille (0-17)	Total
Bandundu	566	135	361	437	1 489
Equateur	4112	1 470	1 693	818	8 093
Kasaï Occidental	466	89	108	151	814
Kasaï Oriental	478	221	266	216	1 181
Katanga	1 536	792	835	551	3 714
Maniema	1 203	461	528	329	2 521
Nord Kivu	562	534	1 082	1 020	3 198
Province Orientale	1 262	319	196	147	1 924
Sud Kivu	11 152	4 690	6 196	4 932	26 970
Grand Total	11 152	4 690	6 196	4 932	26 970
%	41,3%	17,4%	23,0%	18,3%	

Tableau 13 : 76 zones résultat du GMAS et GMAA par Province et superficie

Province	Nbre ZSD minées	m 2
Equateur	14	395 665
Kasaï Occidental	9	309 135
Katanga	26	407 702
Maniema	10	159 827
Province Orientale	16	139 128
Sud Kivu	1	785
Grand Total	76	1 412 242

Tableau 14 : Nombre total des ZSD et surface

Source	Nbre ZSD minées	m 2	Surface moyenne m2
SGILAM	76	1 412 242	18 582
ENCM	54	411 050	7 612
Total	130	1 823 292	14 025

Tableau 15 : Zones et superficies minées par Province lors de l'ENCM

Province	Zones suspectées minées	m 2
Equateur	20	197 931
Kasaï Occidental	7	95 824
Kasaï Oriental	1	420
Katanga	6	55 997
Nord Kivu	8	6 166
Province Orientale	7	54 243
Sud Kivu	5	469
Grand Total	54	411 050

Tableau 16 : ZSD et surfaces par District lors de l'ENCM

Province/District	ZSD minées	m 2
Equateur	20	197 931
Equateur	3	5 091
Nord Ubangi	5	60 050
Tshuapa	12	132 790
Kasaï Occidental	7	95 824
Kasaï	4	51 834
Lulua	3	43 990
Kasaï Oriental	1	420
Kabinda	1	420
Katanga	6	55 997
Sandoa	1	2 896
Tanganyika	5	53 101
Nord Kivu	8	6 166
Nord Kivu	8	6 166
Province Orientale	7	54 243
Kisangani	1	4 800
Ituri	2	5 025
Tshopo	4	44 418
Sud Kivu	5	469
Sud Kivu	5	469
Total	54	411 050

Tableau 17 : Sessions ERM et nombre de bénéficiaires de 2001 à 2013

Année	Nbre de sessions	Total beneficiaries
2001	107	41.310
2002	114	37 185
2003	41	3 583
2004	32	10 042
2005	422	55 405
2006	1 166	181 556
2007	2 866	545 324
2008	2 593	549 457
2009	4 599	417 279
2010	5 983	669 922
2011	5 829	353 844
2012	1 553	86 267
2013	3 093	218 944
Total	28 398	3 170 118

Tableau 18 : Victimes par Province et par type d'engin

Province	Bombes	Sous Munitions	Grenades	Mines	Engins Explosifs divers	Projectiles	Rockets	Inconnus	Total
Bandundu				1					1
Bas-Congo			3	3				1	7
Equateur		35	21	173		3		301	533
Kasai-Occidental				18				13	31
Kasai-Oriental		16	2	32		8	1	63	122
Katanga	1	6	26	126			7	127	293
Kinshasa								1	1
Maniema		5	13	57			6	97	178
Nord-Kivu		33	35	56		7		321	452
Province Orientale		38	24	134	2	3		116	317
Sud-Kivu		74	39	256		11	9	192	581
Total	1	207	163	856	2	32	23	1 232	2 516

Tableau 19 : Victimes blessées ou tuées par Province

Province	Décès	Blessés	Tués	Inconnu	Total
Bandundu		1			1
Bas-Congo		7			7
Equateur	214	317		2	533
Kasai-Occidental	14	6	11		31
Kasai-Oriental	49	72	1		122
Katanga	133	160			293
Kinshasa	1				1
Maniema	102	76			178
Nord-Kivu	148	300	2	2	452
Province Orientale	108	204	3	2	317
Sud-Kivu	277	304			581
Total	1 046	1 447	17	6	2 516

Tableau 20 : Victimes par Province et par Sexe

Province	Femme	Homme	Inconnu	Total
Bandundu		1		1
Bas-Congo	1	6		7
Equateur	171	263	99	533
Kasai-Occidental	12	18	1	31
Kasai-Oriental	22	61	39	122
Katanga	82	187	24	293
Kinshasa		1		1
Maniema	46	126	6	178
Nord-Kivu	97	288	67	452
Province Orientale	59	234	24	317
Sud-Kivu	111	442	28	581
Total	601	1 627	288	2 516

Tableau 21 : Victimes par âge

Province	Adultes	Enfants	Inconnus	Total
Bandundu			1	1
Bas-Congo	4	3		7
Equateur	341	46	146	533
Kasai-Occidental	9	15	7	31
Kasai-Oriental	33	21	68	122
Katanga	174	66	53	293
Kinshasa	1			1
Maniema	100	59	19	178
Nord-Kivu	231	115	106	452
Province Orientale	180	86	51	317
Sud-Kivu	411	120	50	581
Total	1 484	531	501	2 516

Tableau 22 : 130 ZSD en détail exhaustif

Province	District	Territoire	longitude	latitude	Dimension en m2
Province Orientale	Tshopo	Isangi	24,26825	0,794556	19635
Katanga	Tanganika	Moba	29,245528	-7,679194	800
Katanga	Lualaba	Dilolo	23,177917	-10,409139	600
Katanga	Kolwezi	Mutshatsha	24,375278	-10,576586	6400
Province Orientale	Bas-Uele	Buta	24,167417	3,053333	15708
Province Orientale	Tshopo	Ubundu	25,586306	0,467056	15708
Equateur	Nord-Ubangi	Gbadolite	21,05	4,3	3927
Equateur	Nord-Ubangi	Businga	20,774014	3,555393	20000
Katanga	Tanganika	Kabalo	26,9915	-6,359389	11781
Katanga	Tanganika	Kabalo	26,990917	-6,352639	35343
Katanga	Tanganika	Kabalo	26,991028	-6,357722	23562
Katanga	Tanganika	Kabalo	26,991028	-6,357722	47124
Katanga	Tanganika	Kabalo	26,992222	-6,366306	7854
Sud-Kivu	Sud-Kivu	Kalehe	28,963811	-2,718511	785
Katanga	Tanganika	Nyunzu	27,721889	-6,012222	98175
Province Orientale	Bas-Uele	Bambesa	25,524583	3,273111	7854
Katanga	Tanganika	Kabalo	26,420417	-6,58175	1963
Katanga	Tanganika	Kabalo	26,418444	-6,582722	1571
Katanga	Tanganika	Kabalo	26,41925	-6,583028	11781
Equateur	Sud-Ubangi	Kungu	18,40905	2,64925	11781
Province Orientale	Tshopo	Yahuma	23,445778	0,9055	785
Maniema	Maniema	Lubutu	26,93475	-0,890194	9425
Katanga	Tanganika	Kabalo	26,923778	-6,303472	23562
Province Orientale	Tshopo	Ubundu	25,926444	-0,5505	
Katanga	Tanganika	Manono	26,426222	-6,591278	9817
Equateur	Sud-Ubangi	Kungu	18,412033	2,72485	62832
Equateur	Sud-Ubangi	Kungu	18,444683	2,720617	78540
Equateur	Tshuapa	Ikela	23,365722	-1,047556	550
Province Orientale	Tshopo	Non assigné	25,363389	0,450528	176715
Equateur	Tshuapa	Ikela	23,2666	-1,1833	42000
Maniema	Maniema	Lubutu	26,832361	-0,877528	7540
Maniema	Maniema	Lubutu	27,153389	-1,001861	19635

Maniema	Maniema	Lubutu	27,026583	-1,007	19635
Katanga	Tanganika	Kongolo	27,455581	-5,472231	400
Maniema	Maniema	Lubutu	26,8945	-0,877528	9425
Equateur	Tshuapa	Ikela	23,368389	-1,05075	393
Equateur	Equateur	Bolomba	18,35	1,3666	120398
Maniema	Maniema	Lubutu	26,8945	-0,877528	1178
Province Orientale	Tshopo	Ubundu	25,860278	0,565194	11781
Maniema	Maniema	Lubutu	26,583167	-0,74425	48732
Maniema	Maniema	Lubutu	26,739528	-0,837083	31416
Province Orientale	Ituri	Aru	30,844217	2,863317	471
Province Orientale	Tshopo	Ubundu	25,677278	0,467083	1571
Province Orientale	Kisangani	Kisangani	25,213222	0,921472	20000
Province Orientale	Kisangani	Kisangani	25,532278	0,189667	
Maniema	Maniema	Lubutu	26,696944	-0,837083	11781
Kasai-Occidental	Lulua	Dimbelenge	23,02125	-5,750528	198
Katanga	Haut-Katanga	Pweto	28,8965	-8,4718	3600
Katanga	Lualaba	Dilolo	22,320722	-10,632778	600
Katanga	Lualaba	Dilolo	22,328778	-10,620639	800
Equateur	Nord-Ubangi	Businga	20,701133	3,468233	35000
Province Orientale	Ituri	Irumu	30,222444	1,646139	15000
Katanga	Tanganika	Kabalo	26,982944	-6,327361	20000
Katanga	Tanganika	Kabalo	26,967083	-6,32925	10000
Province Orientale	Ituri	Aru	30,815	3,590222	
Katanga	Tanganika	Nyunzu	27,8332	-5,9835	1963
Kasai-Occidental	Lulua	Luiza	23,059667	-5,720806	25643
Kasai-Occidental	Lulua	Luiza	23,080722	-5,688528	10424
Province Orientale	Tshopo	Ubundu	25,900583	0,539167	7854
Katanga	Tanganika	Kabalo	26,374722	-6,195758	10000
Kasai-Occidental	Kasai	Dekese	21,717722	-3,757278	38690
Kasai-Occidental	Kasai	Dekese	21,648	-3,694556	54530
Kasai-Occidental	Kasai	Dekese	21,717722	-3,757278	14000
Kasai-Occidental	Kasai	Dekese	21,638806	-3,899306	14520
Kasai-Occidental	Kasai	Dekese	21,6235	-3,799472	9
Kasai-Occidental	Kasai	Dekese	21,569278	-3,86975	9
Katanga	Tanganika	Kabalo	26,991944	-6,374333	1257

Katanga	Tanganika	Kalemie	28,929222	-5,048056	1800
Equateur	Sud-Ubangi	Kungu	18,3343	2,50255	1257
Equateur	Sud-Ubangi	Kungu	18,333111	2,502233	19635
Equateur	Sud-Ubangi	Libenge	18,62931	3,64556	8000
Equateur	Sud-Ubangi	Libenge	18,628393	3,644641	750
Province Orientale	Tshopo	Ubundu	25,925583	0,549444	7760
Maniema	Maniema	Lubutu	27,033639	-0,953722	1060
Katanga	Tanganika	Kabalo	26,438639	-6,564	56549
Katanga	Haut-Katanga	Pweto	29,416167	-7,739098	400
Equateur	Nord_Ubangi	Yakoma	4,096194444	22,17622222	19000
Nord_Kivu	Nord_Kivu	Beni	0,585111111	29,96169444	220
Nord_Kivu	Nord_Kivu	Beni	0,573	29,94258333	504
Nord_Kivu	Nord_Kivu	Beni	0,575166667	29,96752778	285
Nord_Kivu	Nord_Kivu	Beni	0,575166667	29,96752778	465
Nord_Kivu	Nord_Kivu	Beni	0,575166667	29,96752778	1860
Nord_Kivu	Nord_Kivu	Beni	0,575166667	29,96752778	1250
Nord_Kivu	Nord_Kivu	Beni	0,575166667	29,96752778	442
Nord_Kivu	Nord_Kivu	Beni	0,575166667	29,96752778	1140
Sud_Kivu	Sud_Kivu	Fizi	-5,042388889	28,89863889	160
Sud_Kivu	Sud_Kivu	Fizi	-4,424	29,19136111	132
Sud_Kivu	Sud_Kivu	Kalehe	-2,109611111	28,92236111	70
Sud_Kivu	Sud_Kivu	Kalehe	-2,109444444	28,92325	31
Sud_Kivu	Sud_Kivu	Kalehe	-2,109611111	28,92291667	76
Province Orientale	Kisangani	Kisangani	0,506694444	25,28341667	4800
Province Orientale	Tshopo	Ubundu	0,187972222	25,53133333	2835
Province Orientale	Tshopo	Ubundu	0,460138889	25,36108333	10080
Province Orientale	Tshopo	Ubundu	0,460138889	25,36108333	12303
Province Orientale	Tshopo	Ubundu	0,485472222	25,76138889	19200
Equateur	Equateur_1	Bolomba	0,61025	19,29644444	2091
Equateur	Equateur_1	Bolomba	0,6535	19,31322222	1500
Equateur	Equateur_1	Bolomba	0,6535	19,31322222	1500
Equateur	Tshuapa	Ikela	-1,126555556	23,42625	14715
Equateur	Tshuapa	Ikela	-1,126555556	23,42625	1246
Equateur	Tshuapa	Ikela	-1,163138889	23,47113889	8000
Equateur	Tshuapa	Ikela	-1,161333333	23,46983333	15812

Equateur	Tshuapa	Ikela	-1,045861111	23,37311111	120
Equateur	Tshuapa	Ikela	-1,047777778	23,37575	32
Equateur	Tshuapa	Ikela	-1,045861111	23,37311111	1093
Equateur	Tshuapa	Ikela	-1,049666667	23,36569444	3514
Equateur	Tshuapa	Ikela	-1,052277778	23,35513889	19194
Equateur	Tshuapa	Ikela	-1,065111111	23,42686111	33361
Equateur	Tshuapa	Ikela	-1,032361111	23,41538889	33361
Equateur	Tshuapa	Ikela	-1,039055556	23,37708333	2342
Kasai_Occidental	Kasai	Dekese	-3,762277778	21,71830556	1110
Kasai_Occidental	Kasai	Dekese	-3,863861111	21,69891667	476
Kasai_Occidental	Lulua	Demba	-5,607027778	22,81172222	2550
Kasai_Occidental	Lulua	Demba	-5,669111111	22,73822222	16485
Kasai_Occidental	Lulua	Demba	-5,733388889	22,77083333	24955
Katanga	Tanganika	Kalemie	-5,047972222	28,92927778	156
Katanga	Tanganika	Nyunzu	-5,983611111	27,83511111	1205
Katanga	Tanganika	Nyunzu	-6,042916667	27,46052778	1884
Katanga	Tanganika	Nyunzu	-5,955361111	27,02511111	49824
Katanga	Tanganika	Nyunzu	-5,983416667	28,00661111	32
Kasai_Oriental	Kabinda	Kabinda	-6,129166667	24,41716667	420
Equateur	Nord_Ubangi	Yakoma	3,733305556	22,29177778	3300
Equateur	Nord_Ubangi	Yakoma	3,733305556	22,29177778	1000
Equateur	Nord_Ubangi	Yakoma	3,632138889	22,67952778	36000
Equateur	Nord_Ubangi	Yakoma	3,633666667	22,15344444	750
Kasai-Occidental	Kasai	Dekese	-3,863861111	21,69891667	20263
Katanga	Sandoa	Kapanga	-8,058833333	22,47741667	2896
Kasai-Occidental	Kasai	Dekese	-3,762277778	21,71830556	29985
Province-Orientale	Ituri	Djugu	1,79075	30,51941667	5000
Province-Orientale	Ituri	Aru	3,589055556	30,81319444	25

Tableau 23 : Surface moyenne à déminer

Province	Nbre ZSD	Surface en m ²	Surface moyenne en m ²
Equateur	34	593 596	17 459
Katanga	32	463 699	14 491
Maniema	10	159 827	15 983
Province Orientale	23	193 371	8 407
Nord Kivu	8	6 166	771
Sud Kivu	6	1 254	209
Kasaï Oriental	1	420	420
Kasaï Occidental	16	404 959	25 310
Total	130	1 823 292	14 025

Tableau 24 : Estimations en nombre des mois de la dépollution

Province	ZSD minées	m 2	Nombre estimé de mois
Equateur	34	415 517	11,99
Katanga	32	324 589	9,36
Maniema	10	111 879	3,23
Province Orientale	23	135 359	3,91
Nord Kivu	8	4 316	0,12
Sud Kivu	6	878	0,03
Kasaï Oriental	1	294	0,01
Kasaï Occidental	16	289 471	8,18
Grand Total	130	1 276 304	36,82
Moyenne m2 déminés (2009-2013)			415 921

Tableau 25 : Estimation des surfaces à déminer

Province	ZSD minées	m 2	Réduction m2-ET (moyenne : 30%)
Equateur	34	593 596	415 517
Katanga	32	463 699	324 589
Maniema	10	159 827	111 879
Province Orientale	23	193 371	135 359
Nord Kivu	8	6 166	4 316
Sud Kivu	6	1 254	878
Kasaï Oriental	1	420	294
Kasaï Occidental	16	404 959	283 471
Total	130	1 823 292	1 276 304

Tableau 26 : Projections opérationnelles

Années	Surfaces déminées (m2)					Projections opérationnelles					
	2009	2010	2011	2012	2013	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Déminage/an (m2)	984 730	265 660	364 066	354 189	110 961	319 304	270 000	220 000	190 000	150 000	130 000
Déminage cumul (m²)	984 730	1 250 390	1 614 456	1 968 645	2 079 606	2 395 910	2 665 910	2 885 910	3 225 910	3 225 910	3 355 910
Projections cumul(m2)						316 304	586 304	806 304	996 304	1 146 304	1 276 304

Tableau 27 : Contamination résiduelle

Province	Zones suspectées REG
Equateur	24
Kasaï Occidental	1
Kasaï Oriental	5
Katanga	15
Maniema	17
Nord Kivu	8
Province Orientale	8
Sud Kivu	2
Total	80

Tableau 28 : Analyse des coûts

	Coûts m2 déminage manuel (\$)		Coûts m2 déminage combiné manuel	
	mini	maxi	mini	maxi
Coût	\$14,50	\$ 18,50	\$2,50	\$5,00
Ration (coéf.)	90%		10%	
Moyenne	\$ 16,50		\$3,75	
Moyenne pondérée	\$15,23			

Tableau 29 : Coûts estimés

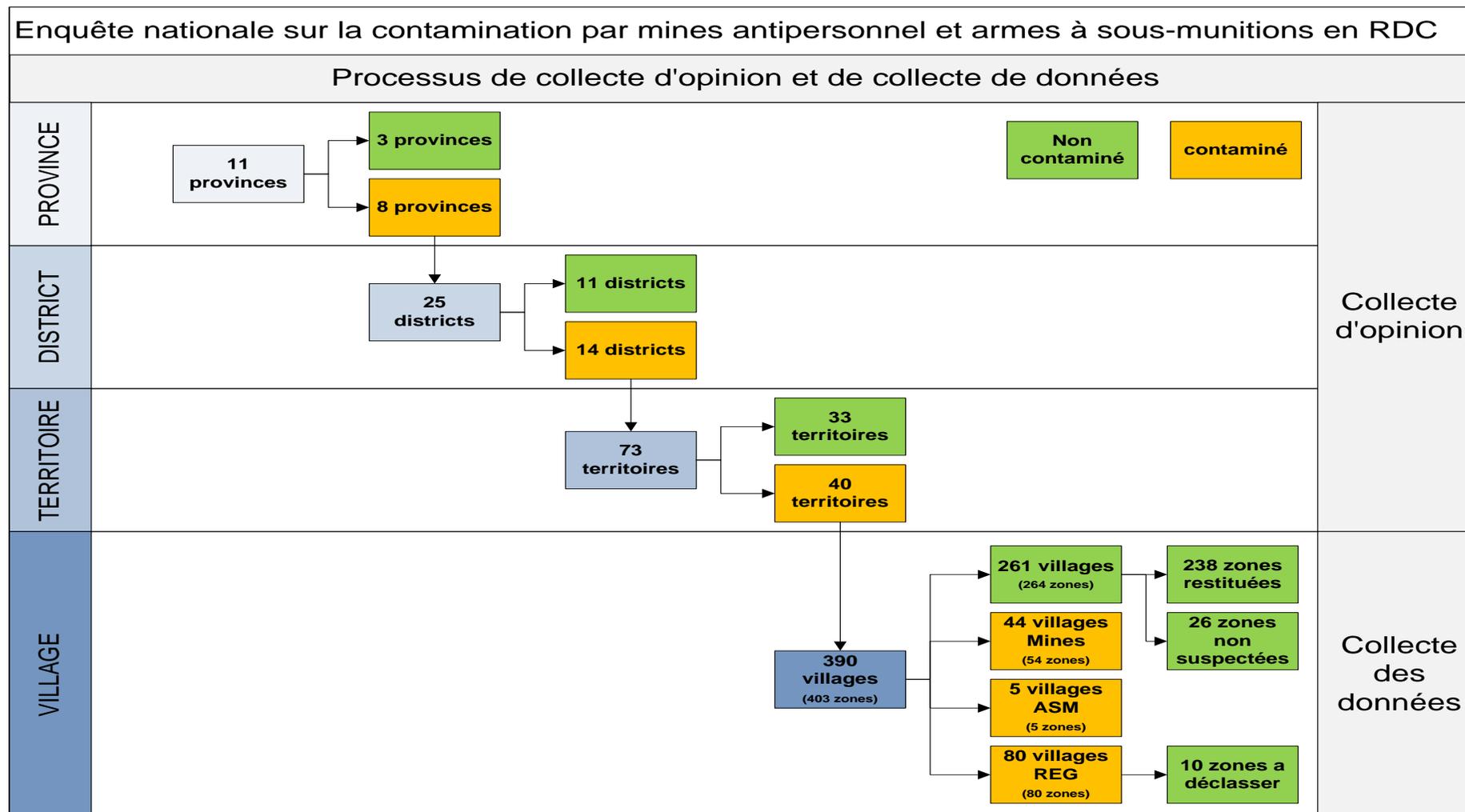
Province	Surface estimée à déminer (m2)	Coût estimé (coût moyen/m2-15.23\$)
Equateur	415 517	\$6 326 249
Katanga	324 589	\$4 941 872
Maniema	111 879	\$1 703 356
Province Orientale	135 359	\$2 060 847
Nord Kivu	4 316	\$65 714
Sud Kivu	878	\$13 365
Kasaï Oriental	294	\$4 476
Kasaï Occidental	283 471	\$4 315 851
Total	1 276 304	\$19 431 730

Tableau 30 : Projections opérationnelles et financières

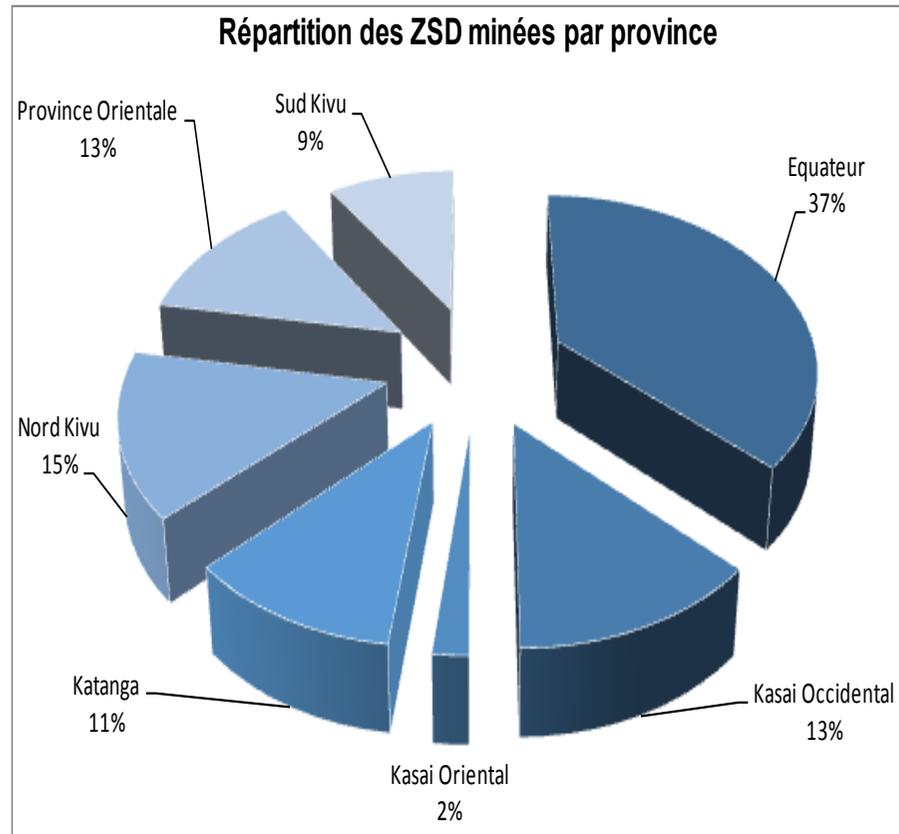
Années	Surfaces déminées (m2)					Projections opérationnelles et financières					
	2009	2010	2011	2012	2013	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Déminage/an (m2)	984 730	265 660	364 066	354 189	110 961	319 304	270 000	220 000	190 000	150 000	130 000
Déminage cumul (m ²)	984 730	1 250 390	1 614 456	1 968 645	2 079 606	2 395 910	2 665 910	2 885 910	3 225 910	3 225 910	3 355 910
Projections cumul (m2)						316 304	586 304	806 304	996 304	1 146 304	1 276 304
Coût estimé/an(\$17.10/m ²)						\$4.815.728	\$4.110.750	\$3.349.500	\$2.892.750	\$2.283.750	\$1.979.250
Coût estimé cumul (\$)						\$4.815.728	\$8.928.478	\$12.275.978	\$15.168.728	\$17.452.478	\$19.431.728

7.1.2. Liste des graphiques

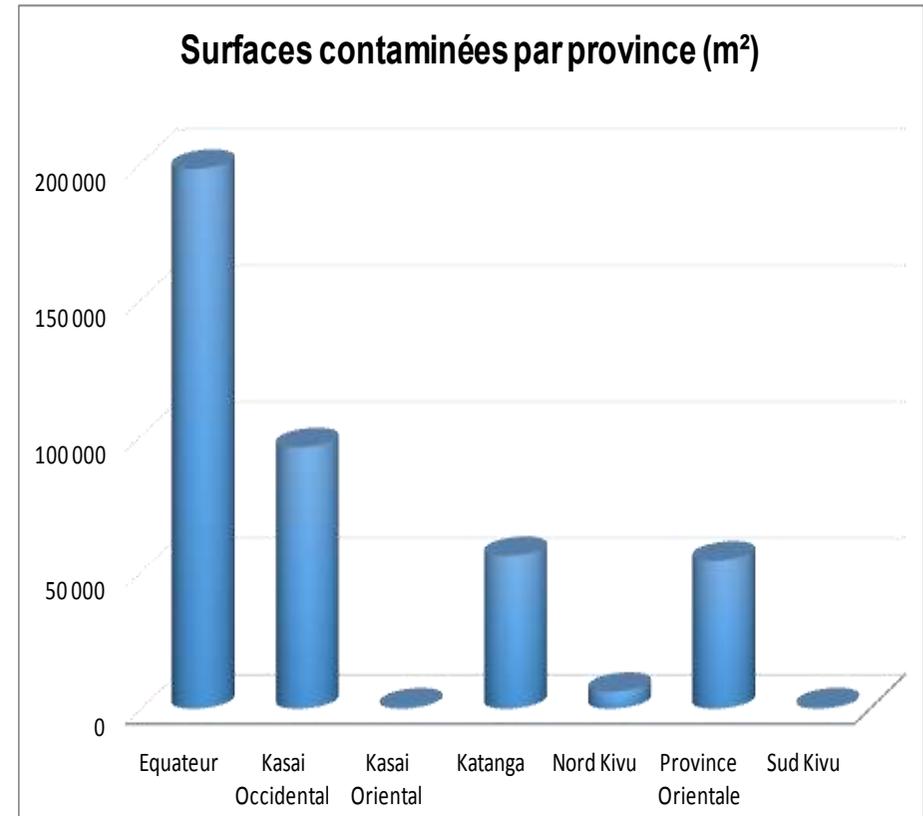
Graphique 1 : Schéma du processus d'enquête nationale



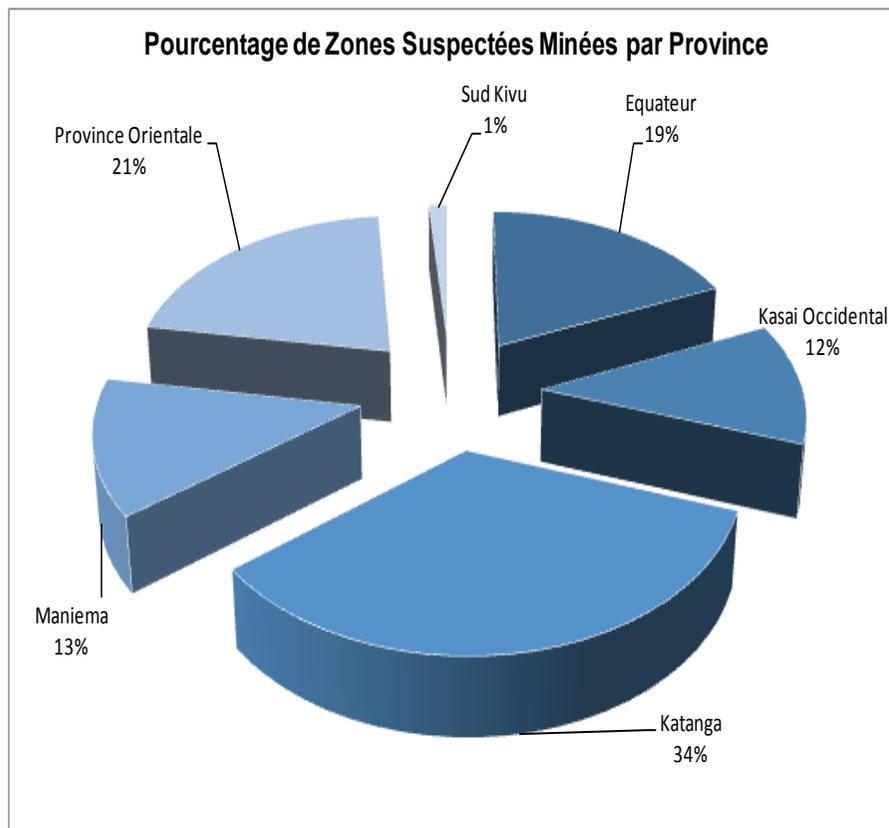
Graphique 2 : Répartition des ZSD par Province



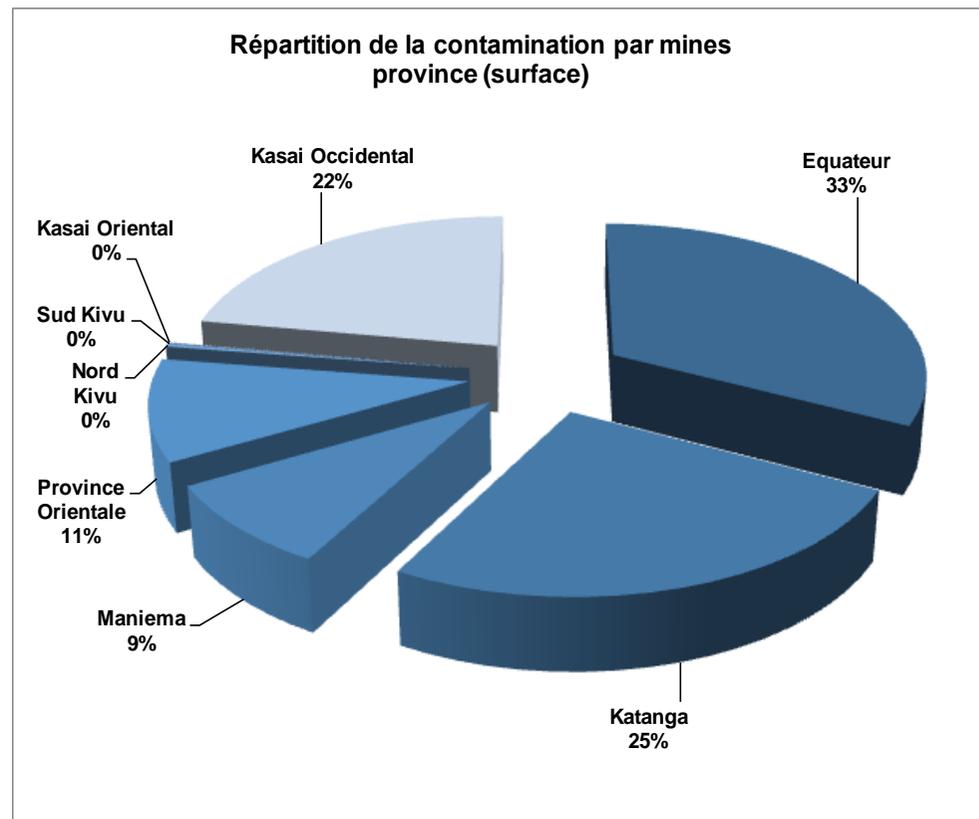
Graphique 3 : Surface contaminée par Province



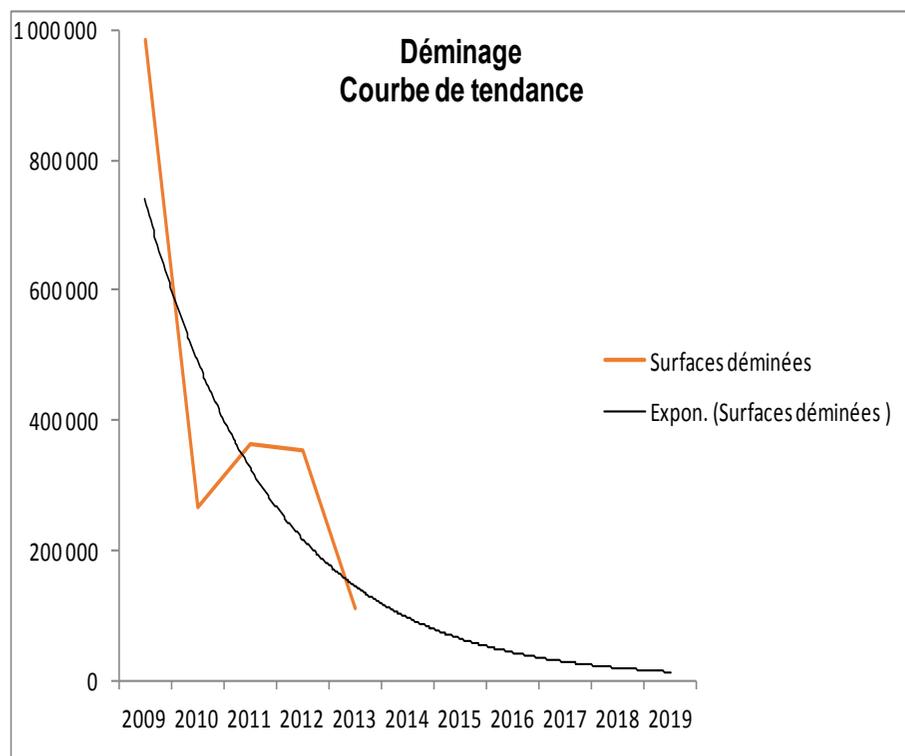
Graphique 4: Répartition de 76 ZSD par Province à l'issu du GMAS et GMAA



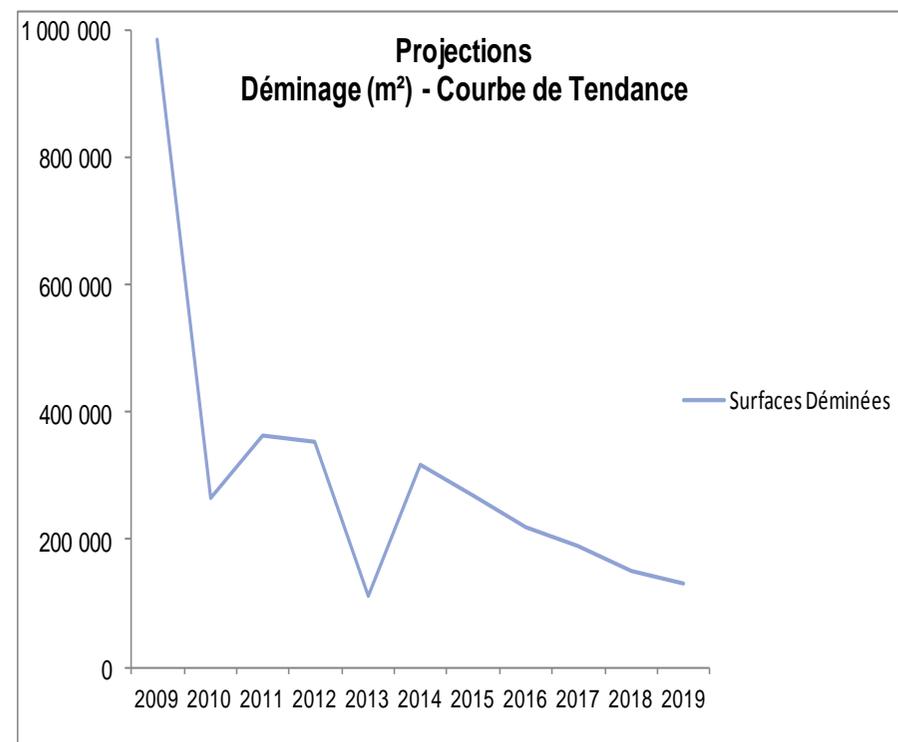
Graphique 5: Répartition des surfaces minées par Province après cumul des données



Graphique 6 : Historique des surfaces déminées

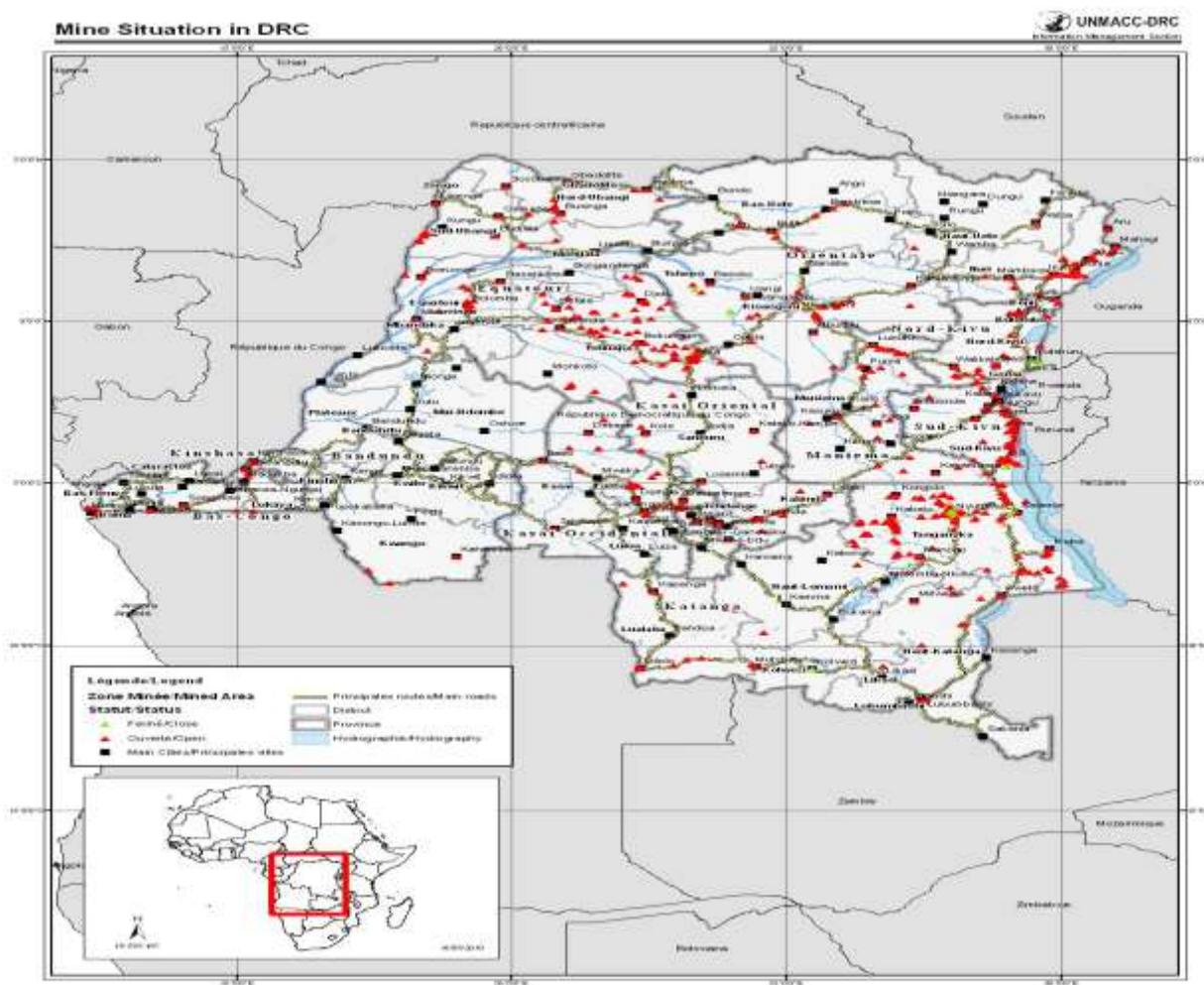


Graphique 7 : Projections opérationnelles

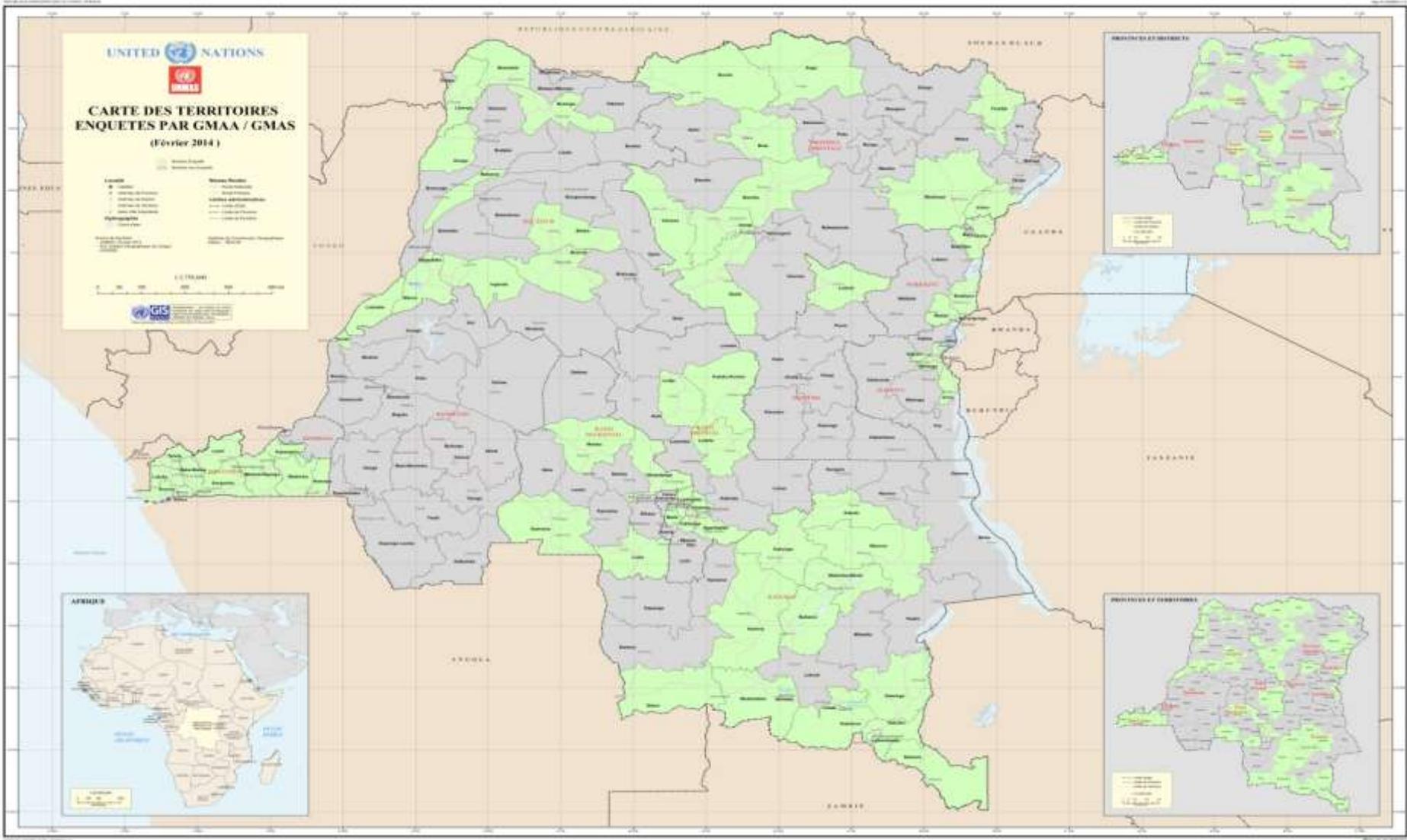


7.1.3. Liste des Carte

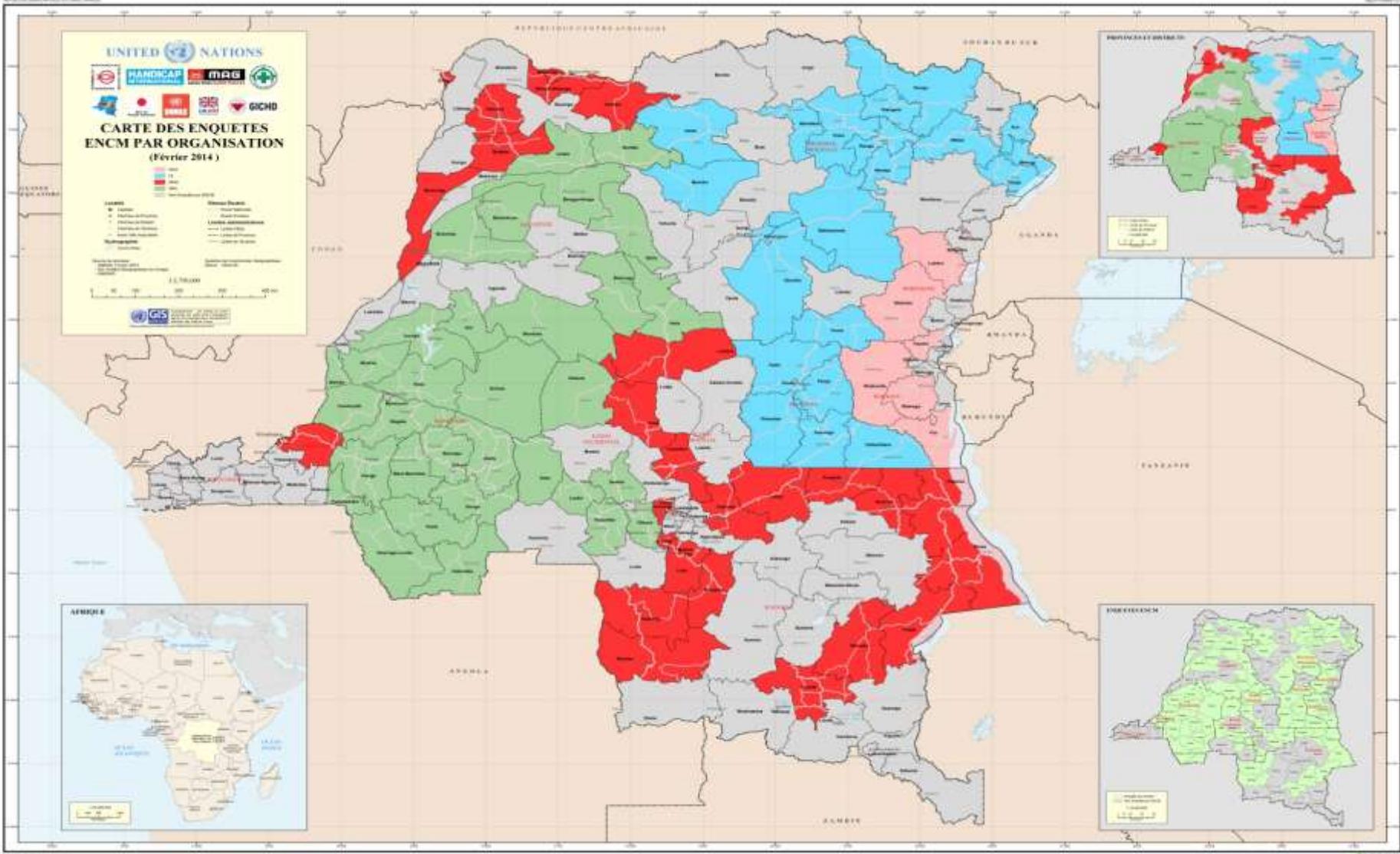
Carte 1 : Pollution originelle de 904 zones



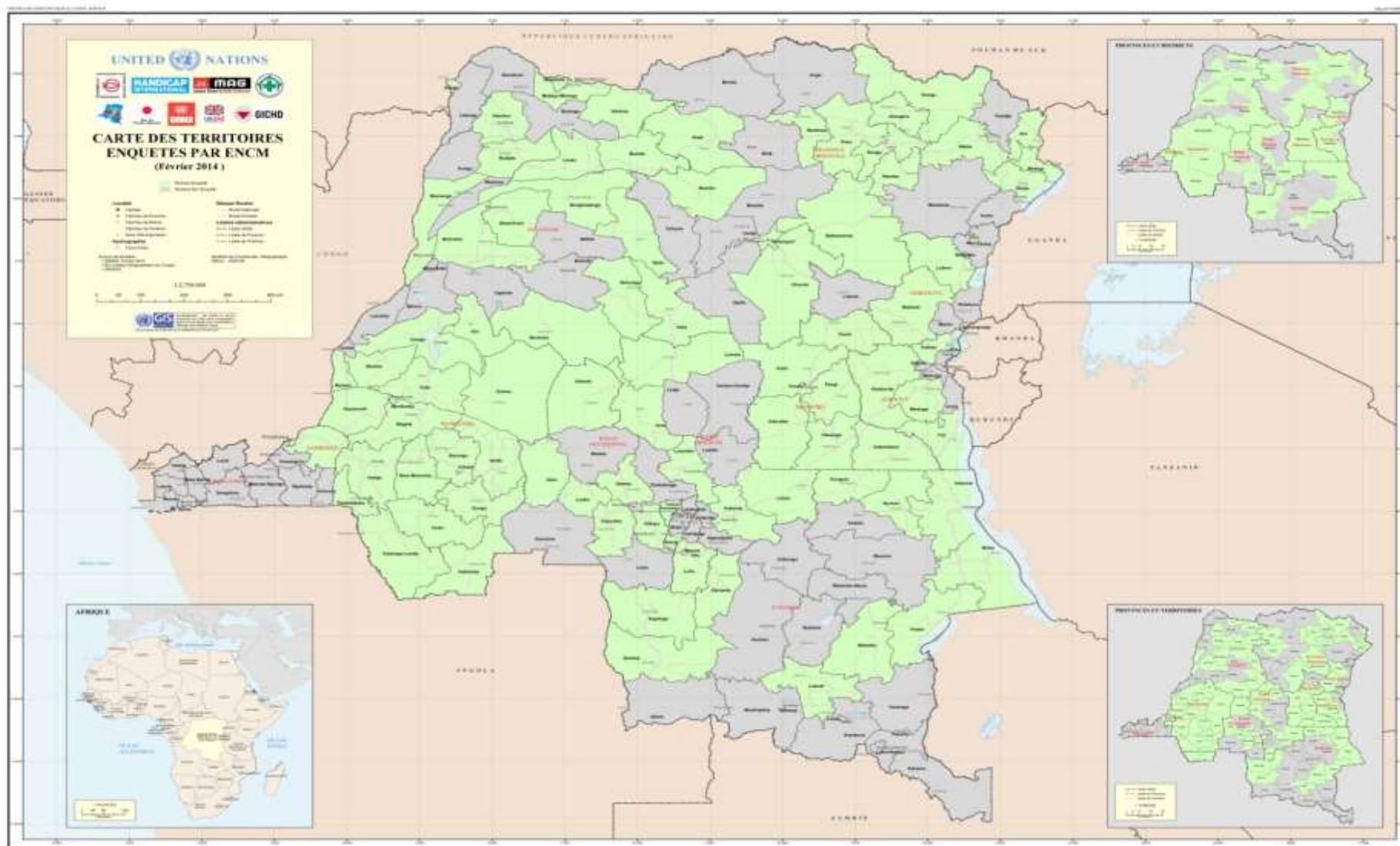
Carte 2 : Couverture GMAS-GMAA par territoire



Carte 3 : Répartition des Opérateurs pour l'ENCM à travers le pays



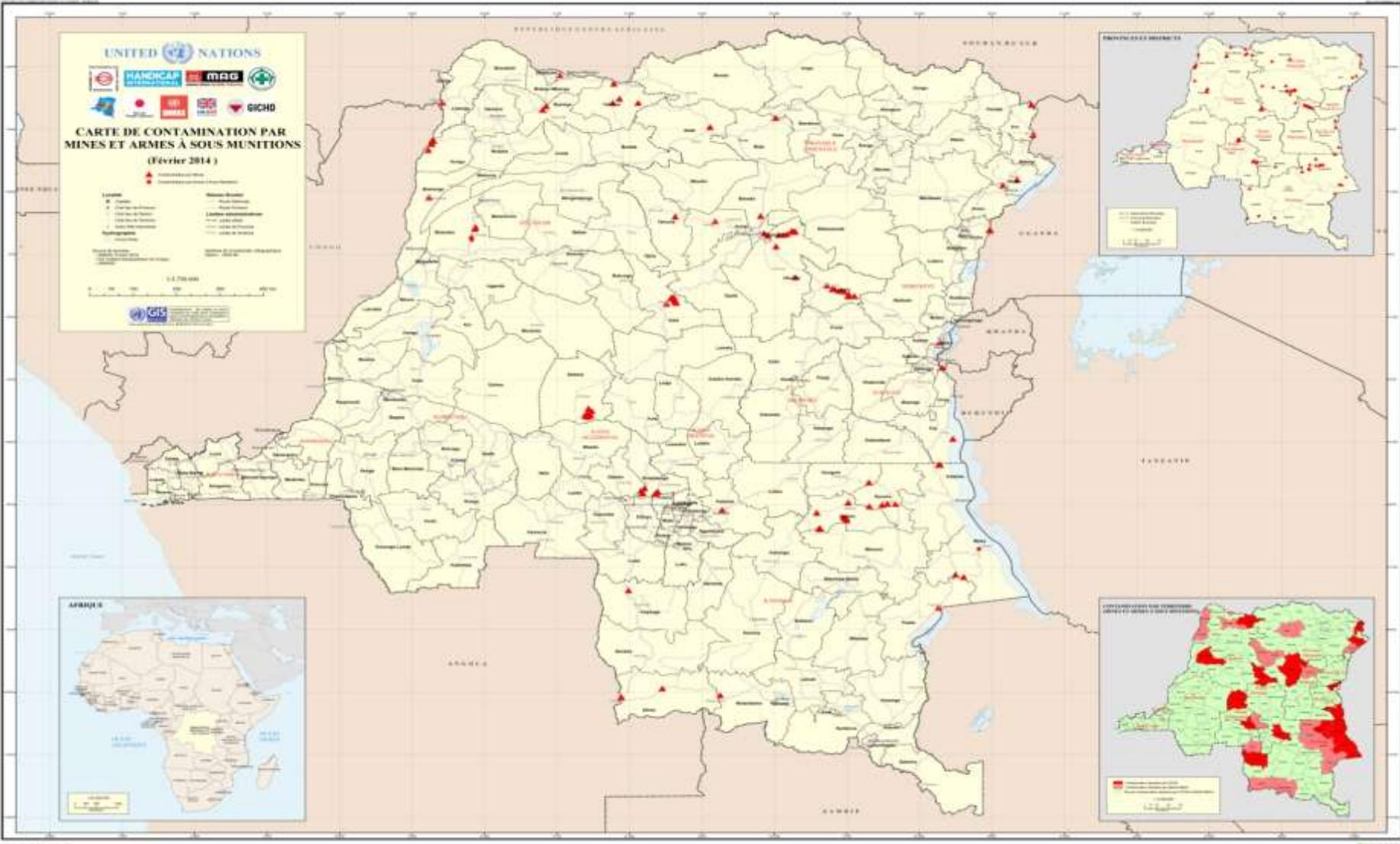
Carte 4 : Territoires enquêtés lors de l'ENCM



Carte 5 : Résultat de l'ENCM



Carte 6 : Contamination actuelle de la RDC par Mines Antipersonnel



7.1.4. Liste des Photos

Photo 1: illustration type de marquage 1



Photo 2: illustration type de marquage 2



Photo 3 : Illustration type de marquage 3

